

I.8.6. BILAN DES CAPACITES DE PRODUCTION DE LOGEMENTS AU SEIN DES ENVELOPPES URBAINES EXISTANTES

Au total, les enveloppes urbaines existantes sont susceptibles d'accueillir jusqu'à **90 logements environ**, en maintenant la densité actuelle sur le foncier isolé (≈ 6 logements/ha) et augmentant légèrement la densité (10 à 17 logements/ha) sur les secteurs plus propices.

Certains secteurs, telles que le Village – Saint-Germain ou La Tourasse – Le Mas Neuf, recèlent un potentiel de production de logements plus important que les autres.

Les analyses détaillées par secteurs sont présentées en dans le chapitre I.8.7 suivant.

Capacité de production de logements au sein des enveloppes urbaines existantes

Secteurs	Parcelles non bâties	Parcelles bâties divisibles	Foncier mutable	TOTAL
Le Village - Saint-Germain	25	2	12	39
La Plaine - Le Devès – La Mine	2	1	-	5
La Tourasse – Le Mas Neuf	12	2	-	14
La Barrière – Le Serre - Cazevielle	4	5	-	9
La Pomarède - La Souque	6	0	-	6
Le Lonnais	3	3	-	6
Plaine de Plos – Blanas – La Rouvière	3	2	-	5
Les Plos	3	1	-	3
Le Clos - Montredon	4	2	-	6
TOTAL	62	17	12	91

En conclusion, les enveloppes urbaines existantes recèlent des capacités de production de logements relativement faible. De plus, le contexte géographique de la commune rend difficile leur urbanisation.

L'analyse des capacités de production de logements est difficile à estimer précisément, au regard des différents aléas qui sont à prendre en compte (faisabilité réelle au regard des contraintes d'urbanisation, des règles du PLU, rétention foncière...).

Par ailleurs, on peut estimer qu'il existe une certaine rétention foncière, particulièrement opérante sur les parcelles bâties divisibles. Au regard des analyses fines réalisées (présentées dans le chapitre 1.8.7 suivant) pour les différents secteurs et des contraintes d'urbanisations (accès, topographie, réseaux, risques, rétention foncière...), la part de mobilisation des parcelles divisibles est estimée à 20%. Au total cela reviendrait à une **capacité de production de logements près de 80 logements, dont 62 pour les parcelles non bâties (comptabilisées à 100%), 3 pour les parcelles bâties divisibles et 12 pour le foncier mutable.**

Pour rappel, le rythme de production de logements annuel est d'environ 5 logements/an depuis 2013. Au regard des capacités au sein des enveloppes urbaines, le rythme de production de logements serait d'environ 6 logements/an à l'horizon 2035, soit légèrement supérieur à celui de la période précédente.

En fonction de son projet démographique, la commune devra définir des enveloppes urbaines à l'horizon 2035, adaptées aux besoins (logements, équipements...).



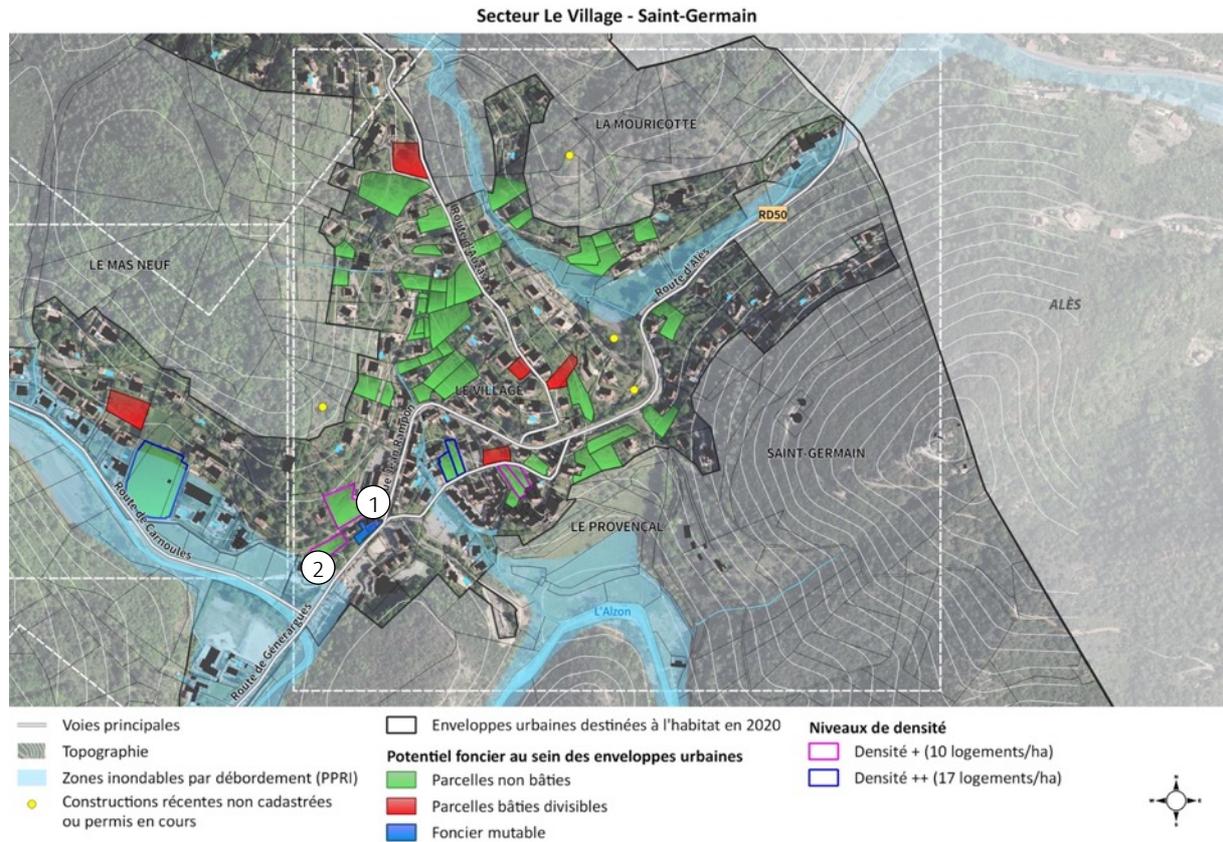
I.8.7. ANALYSE DETAILLEE DES DIFFERENTS SECTEURS

I.8.7.1. SECTEUR DU VILLAGE - SAINT-GERMAIN

Ce secteur est classé en zones U, AU2a et AU2 du PLU en vigueur.

La partie centrale du village abrite peu de parcelles non bâties ou de parcelles bâties divisibles.

Elle abrite également un foncier identifié comme mutable, que la commune a acquis afin de réaliser un projet de Maison en partage à destination des séniors (12 logements sociaux).



Source : ADELE SFI, Octobre 2020



Parcelles non bâties densifiables dans le centre du village



Toutefois, il a été considéré que les parcelles identifiées dans ce secteur étaient susceptibles de se densifier de façon plus importante que les autres, du fait de leur situation centrale et de la proximité des équipements, commerces et services.

La différence entre les secteurs de « densité + » (10 logements /ha) et de « densité ++ » (17 logements/ha) réside dans la capacité ou non à réaliser des opérations d'aménagement, au regard de la configuration des parcelles, de leur accès et surtout, de la topographie.

Sur les secteurs à l'est et à l'ouest, la densité a été estimée à 6 logements/ha pour le calcul des capacités de production de logements, sur la base de la densité existante.

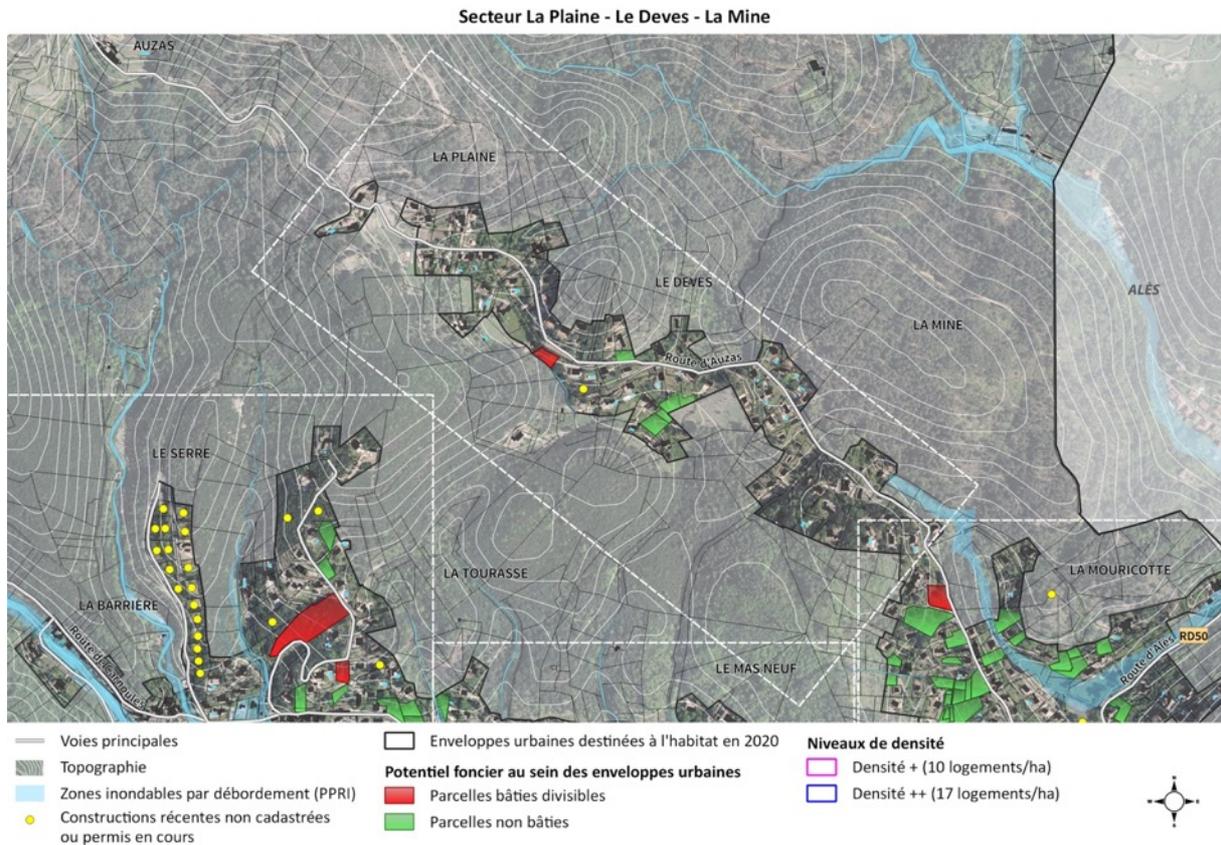
Le nord du village concentre un nombre important de parcelles non bâties mais ces dernières sont généralement peu densifiables, en raison de la topographie marquée et de leur accessibilité limitée, notamment les parcelles qui ne sont pas directement accessibles par les principales routes (RD50 et Route d'Auzas). Les ruptures de pente nombreuses rendent difficiles et très coûteux, l'accès et la construction des fonds de parcelles. De plus, les parcelles non bâties identifiées sont parfois très morcelées et/ou de faible superficie, avec une superficie inférieure aux terrains généralement construits sur la commune (moins de 1000 m²).

Le nombre de parcelles déjà bâties potentiellement divisibles est quant à lui faible (4 seulement). En effet, le contexte territorial est peu propice aux divisions parcellaires, au regard des contraintes d'urbanisations (topographie, accès, réseaux), comme le montre le tissu urbain et la densité existante.

Bien que certaines parcelles soient de grande superficie, la topographie laisse peu de marges de manœuvre et limite la partie réellement urbanisable de chaque parcelle.

De plus, quelques parcelles identifiées sont concernées par le risque inondation par débordement et par ruissellement, imposant le respect de certaines conditions.

I.8.7.2. SECTEUR DE LA PLAINE – LE DEVES – LA MINE



Source : ADELE SFI, Octobre 2020

Sur le secteur du Devès, de la Plaine et de la Mine, seul le secteur le Devès qui correspond à la zone « Ua » du PLU en vigueur, est urbanisable. En effet, les deux autres secteurs, classés en AU2d du PLU en vigueur sont inaptes à l’assainissement autonome dans le zonage d’assainissement des eaux usées et non desservis par le réseau d’assainissement collectif.

Sur ce secteur, les capacités de densification et la densité estimée sont faibles, au regard notamment de la topographie marquée (comme le montrent les courbes de niveau), de l’accessibilité limitée à la route d’Auzas et de l’absence de réseaux d’assainissement collectif. Au regard de ces contraintes, ce secteur n’a pas vocation à être beaucoup densifié.

Du fait de sa situation entre 240 et 290 m d’altitude, ce secteur n’est en revanche pas concerné par le risque inondation par débordement. Il est toutefois en partie concerné par le risque inondation par ruissellement (exzeco) qui imposera des mesures constructives, notamment la surélévation du premier plancher à 0,80 m au-dessus du terrain naturel. Certaines parcelles déjà inconstructibles (zone AU2d) sont également partiellement concernées par le risque minier (effondrement localisé de niveau faible).

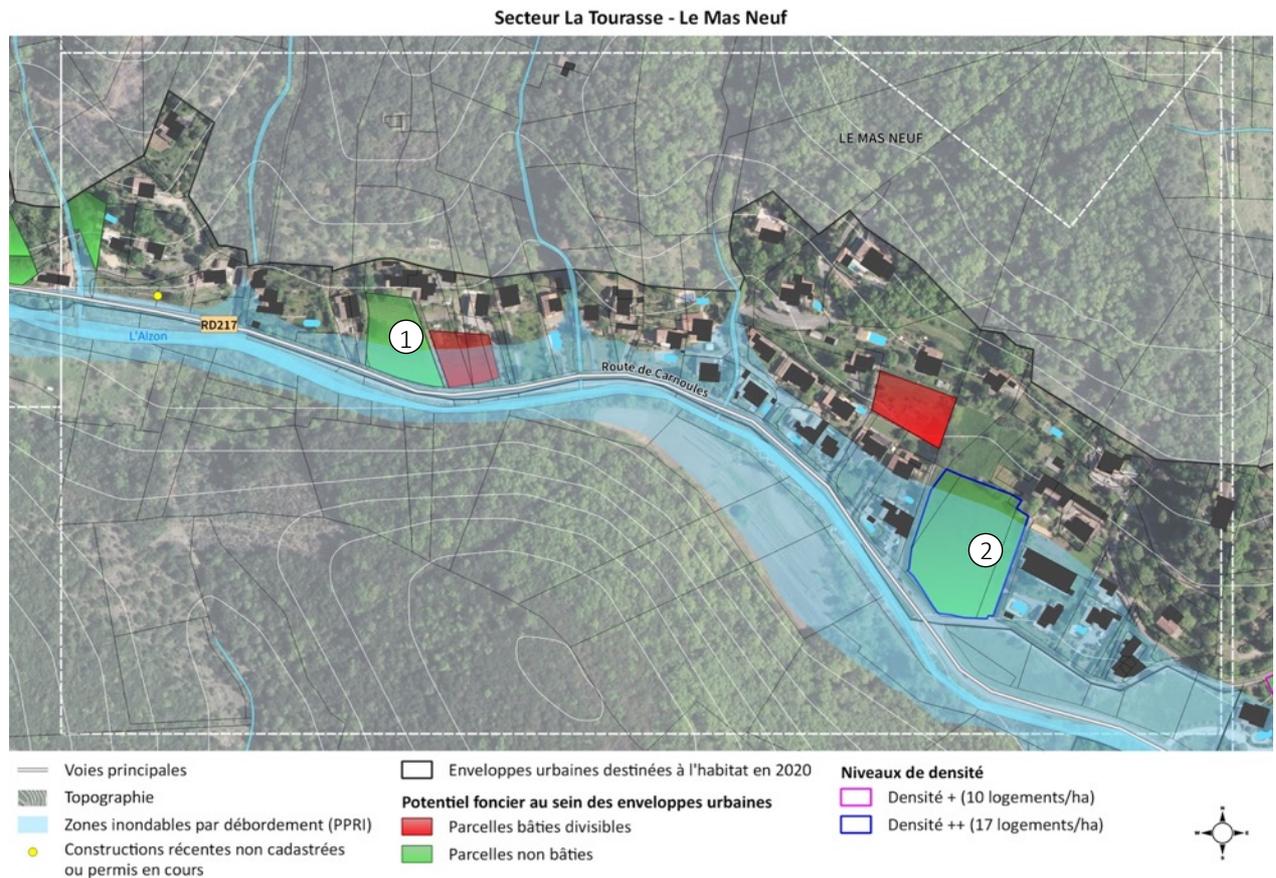
Une accessibilité limitée par la route d’Auzas



1.8.7.3. SECTEUR DE LA TOURASSE – LE MAS NEUF

Le secteur de la Tourasse – le Mas Neuf se caractérise par une urbanisation linéaire le long de la Route de Carnoules (RD271) et de l'Alzon. Il bénéficie du raccordement au réseau d'assainissement collectif. Il est classé en zone « U » du PLU en vigueur.

Ce secteur est concerné par le risque inondation par débordement (PPRI) et ruissellement (exzeco) qui impose le respect de certaines conditions, telles que la surélévation du premier plancher à TN+0,80 m.



Source : ADELE SFI, Octobre 2020

Grandes parcelles non bâties potentiellement densifiables



Ce secteur compte un nombre restreint de parcelles non bâties et de parcelles bâties divisibles.

Toutefois, il abrite un grand terrain qui semble appartenir à l'unité foncière d'un Mas. Celui-ci, par sa grande surface, son accessibilité aisée et sa topographie, serait susceptible d'accueillir une opération d'ensemble avec une densité de 17 logements/ha. De plus, ce terrain est situé à proximité du village, à seulement 300 mètres environ de la Mairie.

Les parcelles non bâties identifiées constituent généralement les terrains attenants à de grandes propriétés et sont susceptibles de subir une importante rétention foncière.

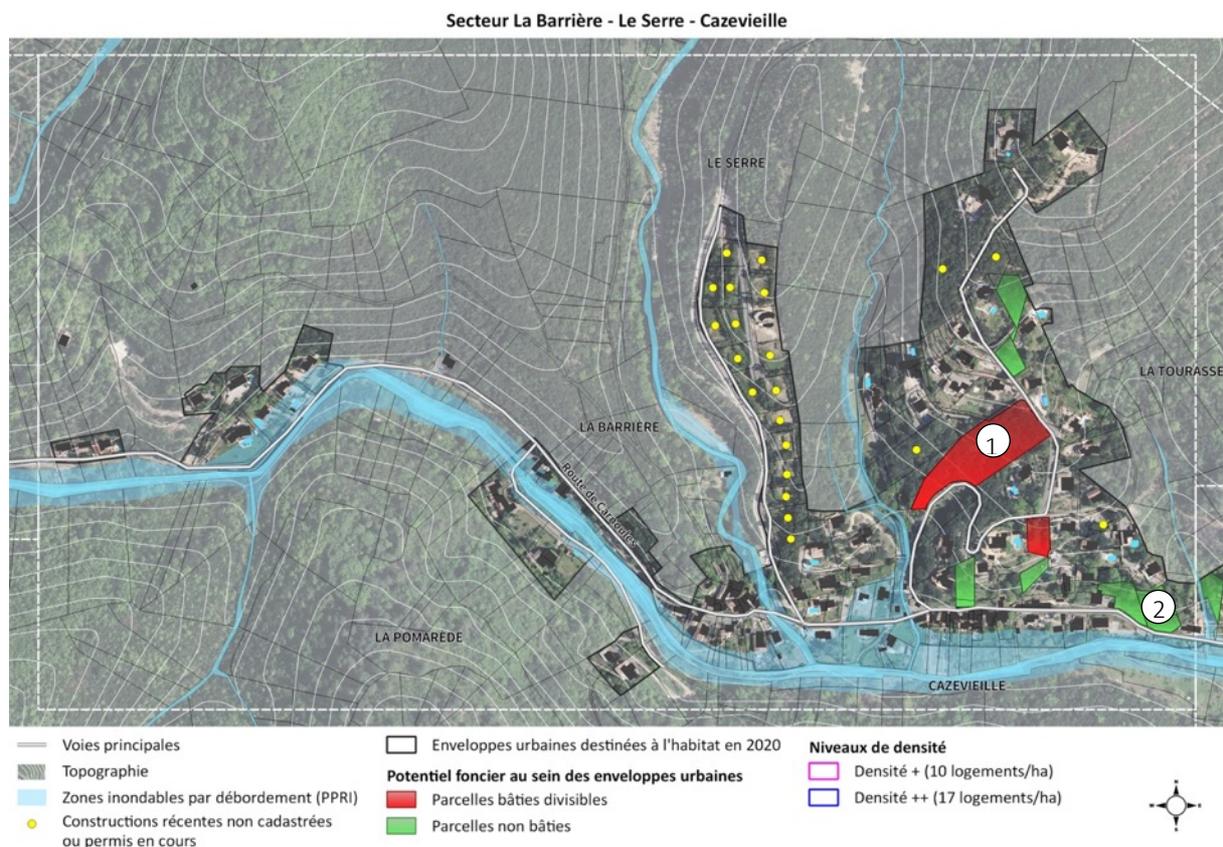
I.8.7.4. SECTEUR DE LA BARRIERE – LE SERRE - CAZEVILLE

Le secteur de la Barrière – le Serre et Cazeville est situé à l'est du secteur de la Tourasse le Mas Neuf, dans le prolongement de la route de Carnoules. Celui-ci est également desservi par le réseau d'assainissement collectif.

Ce secteur est classé en zone U, Ua, et Ud du PLU en vigueur.

Ce dernier abrite quelques parcelles non bâties et parcelles bâties divisibles, concentrées au nord du hameau ancien de Cazeville.

La densité estimée est faible sur ce secteur (moyenne de 6 logements/ha), en raison de la forte topographie, des accès sinueux et de l'éloignement du centre du village, des commerces et services.



Source : ADELE SFI, Octobre 2020

Parcelle boisée bâtie divisible**Parcelles non bâties le long de la Route de Carnoules**

Il abrite notamment une grande parcelle qui pourrait être divisée pour accueillir une ou plusieurs autres constructions. Toutefois, cette parcelle est entièrement boisée et présente un dénivelé assez important.

Plusieurs parcelles non bâties sont également présentes le long de la Route de Carnoules mais leur potentiel constructible est très faible, en raison des fortes pentes.

Les parcelles du hameau du Serre sont comptabilisées à part, avec 18 logements prévus à l'horizon du PLU (permis d'aménager délivré).

1.8.7.5. SECTEUR DE LA POMAREDE – LA SOUQUE

Le secteur de la Pomarède – La Souque est accessible par le chemin de la Souque au sud, un chemin en impasse particulièrement étroit. Celui-ci prend racine sur le chemin du Dabias, lui-même relié à la RD50 Route de Générargues.

Il est classé en zone Ua du PLU en vigueur.

Ce secteur recèle un potentiel de densification relativement important en superficie (0,85 ha), au regard de sa taille. Toutefois, il n'est pas desservi par le réseau d'assainissement collectif et son accessibilité est très limitée.

Bien que ce secteur soit situé en altitude (entre 240 et 270 m), les ruptures de pente n'y sont pas très importantes et de nouvelles constructions de faible densité pourrait être édifiées. De plus, ce secteur n'est pas concerné par le risque inondation. Le caractère boisé et isolé de ce secteur le rend toutefois vulnérable au risque feu de forêt.

Une unité foncière a été identifiée comme pouvant recevoir une densité un peu plus importante (10 logements/ha), ce qui correspond en réalité à 2 logements, au regard de sa configuration, sa surface et sa topographie relativement plane.

Dans l'ensemble, ce secteur ne pourrait être que légèrement densifié, au regard de sa faible accessibilité.

Secteur La Pomarède - La Souque

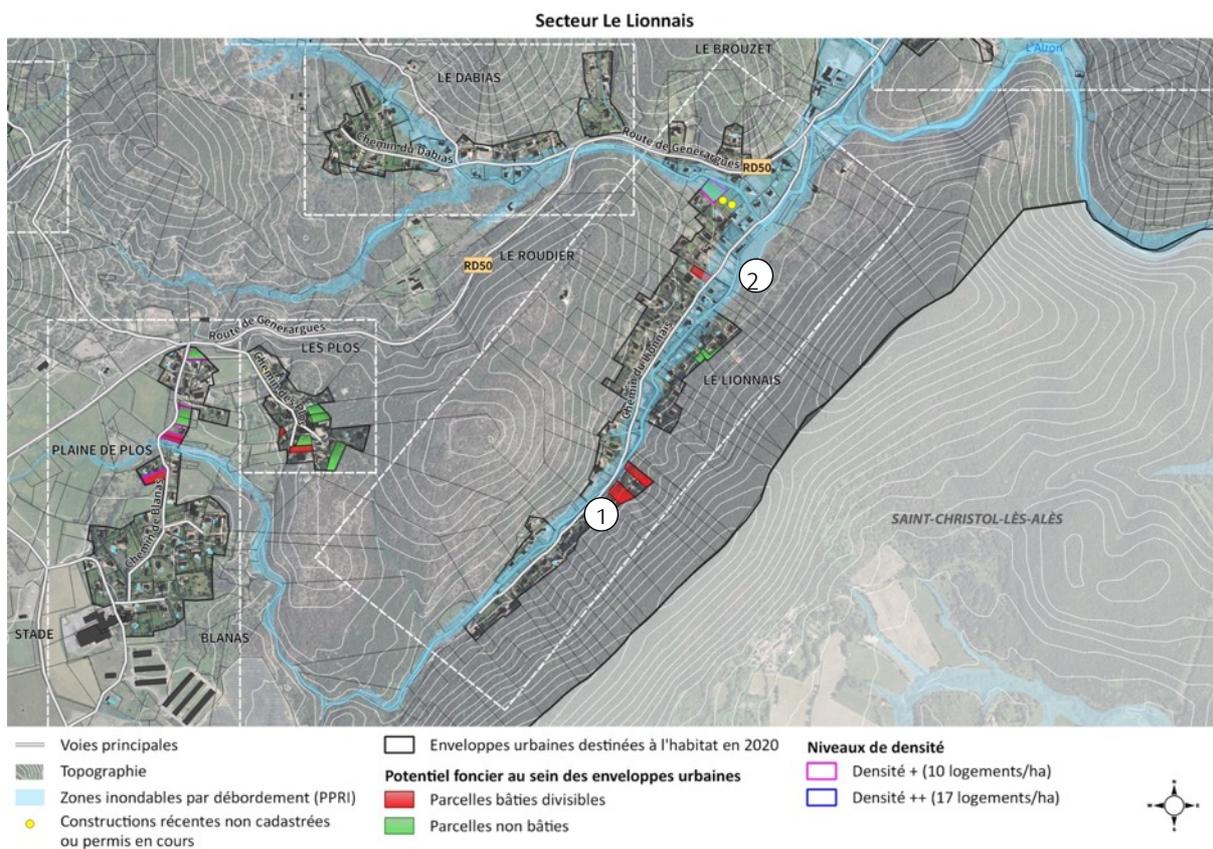


Source : ADELE SFI, Octobre 2020

Une accessibilité limitée par le chemin de la Souque



I.8.7.6. SECTEUR DU LIONNAIS



Une topographie marquée en fond de parcelles



Le secteur du Lionnais est classé en zone U du PLU en vigueur.

Il est desservi par le chemin du Lionnais, un long chemin en impasse, qui prend racine le long de la route de Gènerargues (RD50).

Ce secteur bénéficie du raccordement au réseau d'assainissement collectif.

Ce quartier est urbanisé dans une vallée. Les premiers rangs le long du chemin du Lionnais bénéficient d'une faible topographie, puis le relief s'intensifie de façon importante à l'arrière des habitations. De nombreuses parcelles sont découpées en lanières, mais en réalité, seul le premier plan est constructible.

Le chemin du Lionnais est également longé par un cours d'eau, l'Alzon, qui rend ce secteur vulnérable au risque inondation, à la fois par débordement (PPRI) et par ruissellement pluvial (exzeco).

Le caractère boisé de ce secteur le rend également vulnérable au risque feu de forêt.

Les capacités de densification de ce secteur sont donc faibles. On note toutefois, la présence d'une parcelle non bâtie de plus de 2000 m², à l'entrée du quartier (bien que deux permis aient été récemment délivrés à proximité). Il s'agit également d'un des rares secteurs relativement plats mais qui reste soumis à un risque inondation par débordement et par ruissellement, à prendre en compte. Du fait de sa surface, de sa relative proximité du village, de sa configuration, des accès existants (impasse existante), des risques inondations modérés (zone M-U du PPRI et exzeco) et de la topographie limitée, ce secteur est susceptible d'accueillir une densité plus élevée de l'ordre de 10 logements/ha.

Ont également été identifiées des parcelles non bâties de taille réduite et des parcelles bâties potentiellement divisibles. Le potentiel de densification reste limité sur ce secteur, avec une densité estimée faible (6 logements/ha).

1.8.7.7. SECTEUR DE LA PLAINE DE PLOS – BLANAS – LA ROUVIERE

Le secteur de la Plaine de Plos – Blanas – La Rouvière est situé sur un plateau et bénéficie par conséquent d'une topographie plane.

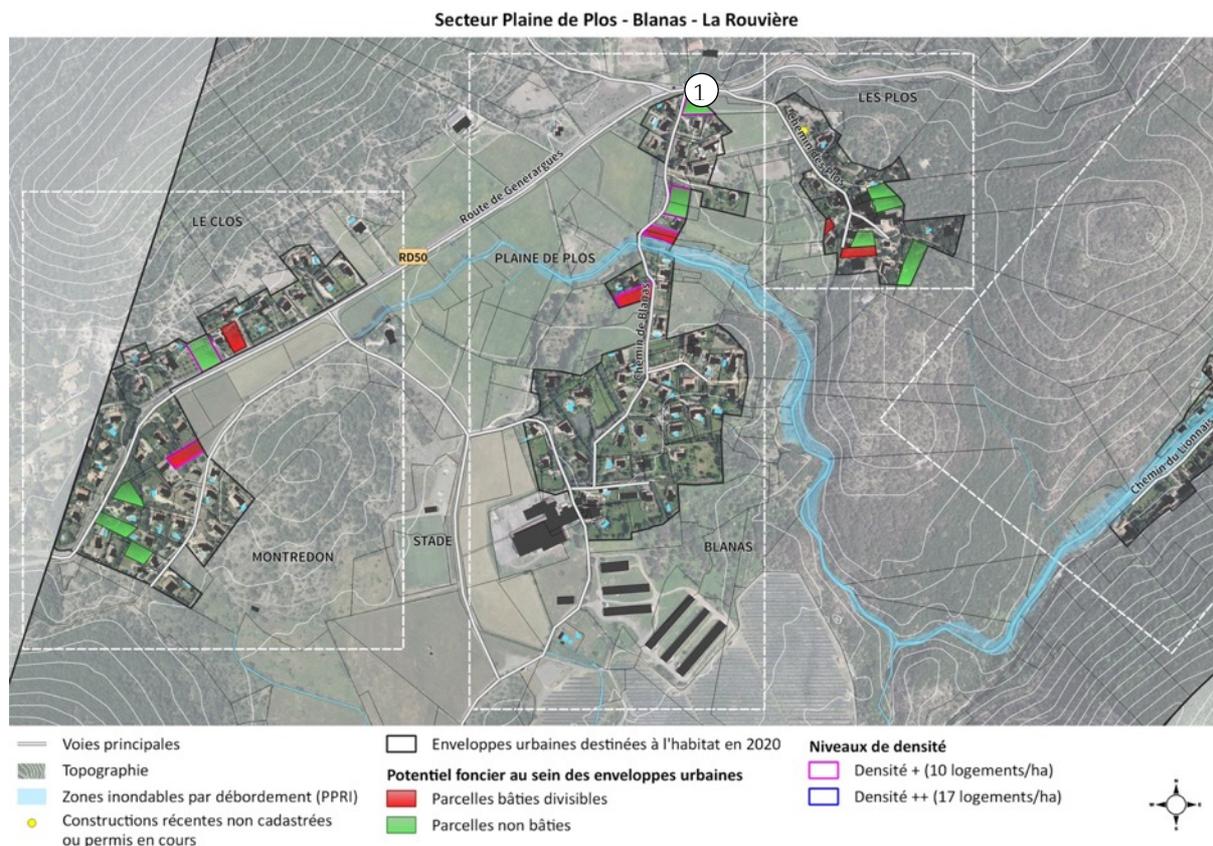
Il est desservi par le Chemin de Blanas qui prend racine depuis la Route de Générargues (RD50). Bien que ce chemin soit étroit, l'accessibilité au quartier est relativement aisée (notamment par rapport aux autres secteurs où le dénivelé est important).

Ce secteur est classé en zone AU2d du PLU en vigueur. Le potentiel foncier n'a pas été comptabilisé sur la partie sud du quartier, en raison d'une inaptitude à l'assainissement autonome, sachant que l'ensemble du secteur n'est pas desservi par le réseau d'assainissement collectif.

En raison d'une faible topographie, les 4 ensembles parcellaires identifiés pourraient admettre une densité supérieure, à la moyenne communale, de l'ordre de 10 logements/ha en moyenne.

Accès au quartier et parcelle non bâtie à l'entrée





Source : ADELE SFI, Octobre 2020

1.8.7.8. SECTEUR DES PLOS

Ce secteur est classé en zone Ua du PLU.

Il bénéficie d'une topographie moins marquée que le reste de la commune.

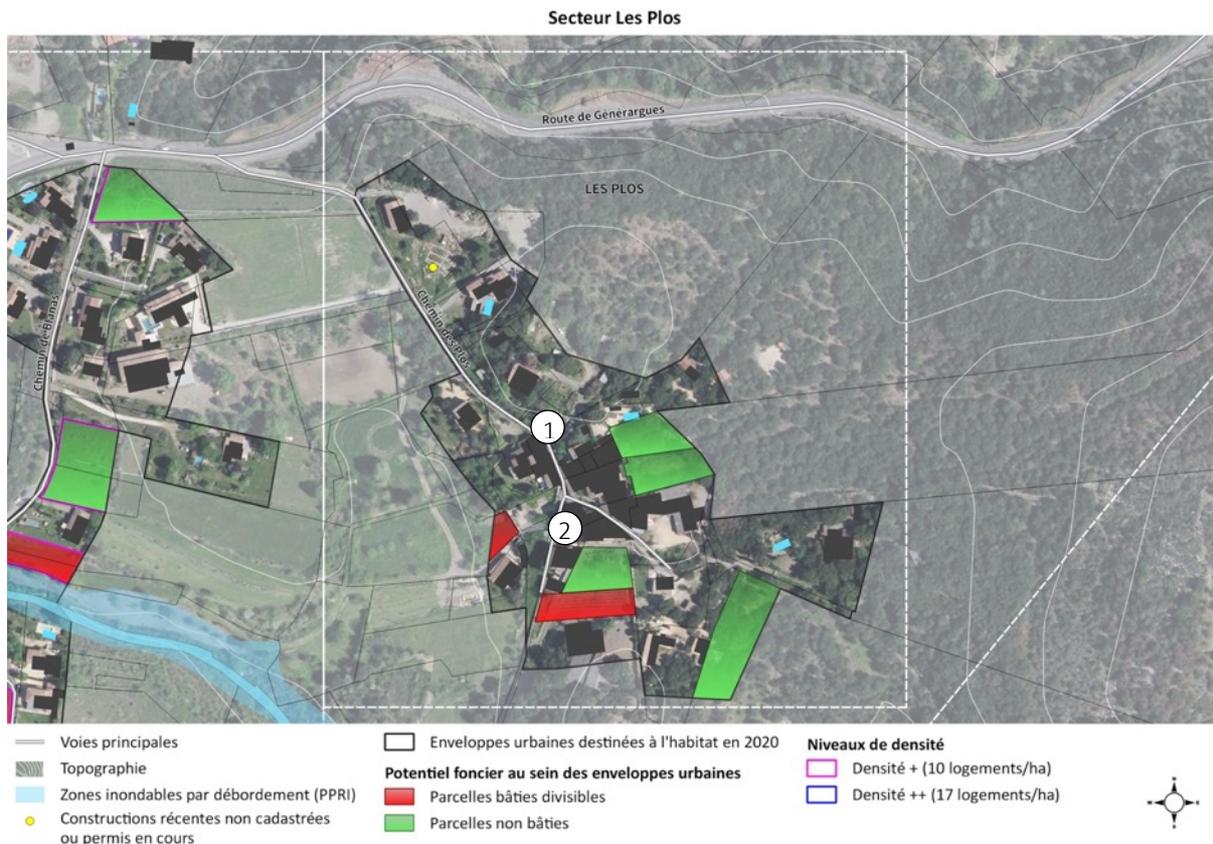
Il est desservi par le chemin des Plos, qui prend racine sur la Route de Générargues (RD50). Il s'agit d'un chemin étroit, en impasse, dimensionné pour une circulation limitée.

Au regard de sa faible superficie, ce hameau recèle un potentiel de densification assez faible.

De plus, le hameau ancien est déjà dense, avec des formes urbaines compactes. Le potentiel foncier identifié correspond principalement de jardins d'habitations, qui sont des espaces de respiration au sein d'un tissu urbain dense. La rétention foncière peut donc être considérée comme élevée.

La densité estimée sur ce secteur est donc faible pour les parcelles non bâties et parcelles bâties divisible, estimée à 6 logements/ha (moyenne communale).





Source : ADELE SFI, Janvier 2020

Une accessibilité limitée et des formes urbaines compactes au hameau de Plos



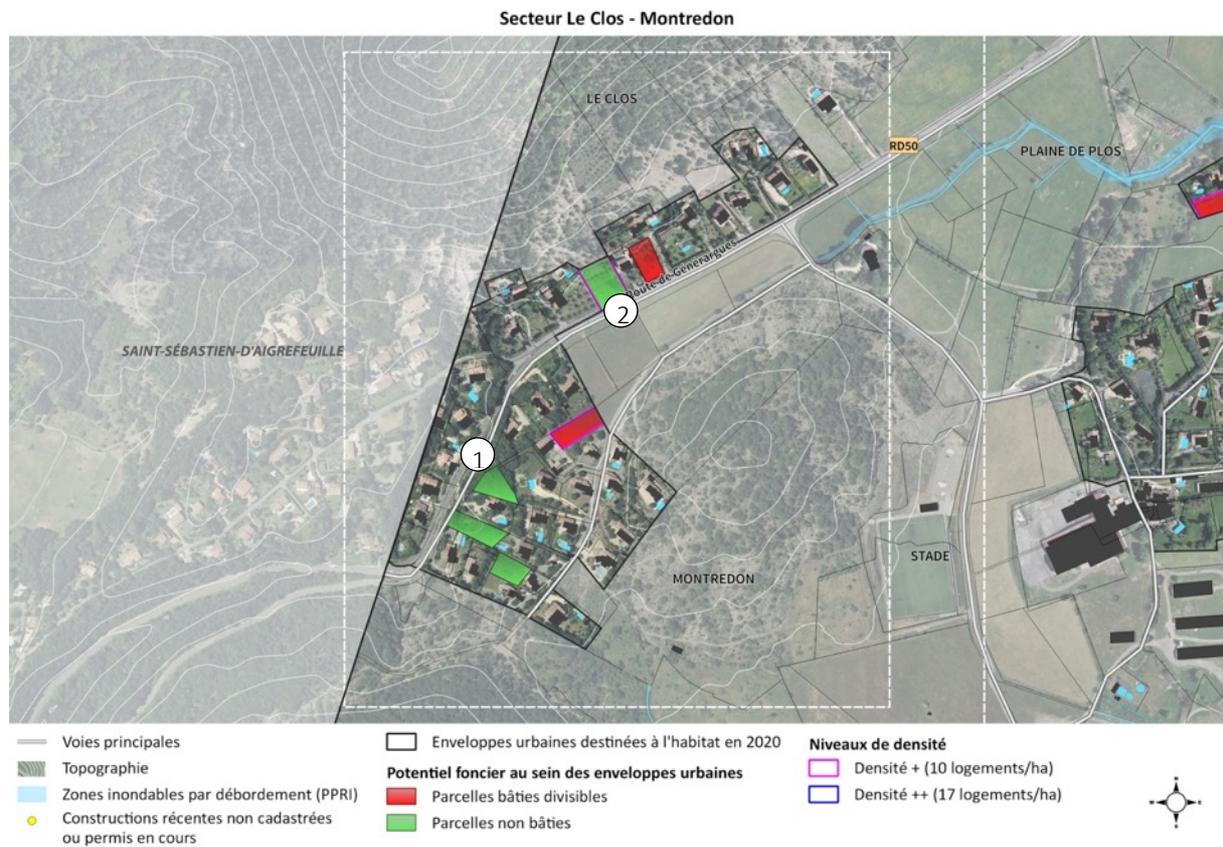
I.8.7.9. SECTEUR DU CLOS – MONTREDON

Ce secteur bénéficie d'une topographie relativement plane, ce qui facilite son urbanisation. Il est aussi assez facile d'accès par la RD50 Route de Générargues et par le chemin de Montredon au sud.

Ce secteur est classé majoritairement en zone Ua du PLU en vigueur et partiellement en zones AU2 et AU1.

Une des parcelles non bâties identifiées le long de la RD50 abrite en réalité un espace cultivé d'oliviers et bien entretenu. Ce dernier revêt un intérêt à la fois paysager et pour l'agriculture locale, déjà peu présente sur le territoire communal. Toutefois, au regard du caractère peu contraint de cette parcelle (topographie, accès), celle-ci pourrait accueillir une densité plus élevée, estimée à 17 logements/ha. Il est cependant peu probable que cette parcelle soit urbanisée à l'horizon du PLU (2035).

Les autres parcelles sont plus étriquées, couvertes de boisements et/ou nécessiteraient la création de nouveaux accès difficiles à mettre en place depuis l'est. En effet, le Conseil Départemental interdit la création de nouveaux accès sur la RD50 hors agglomération.



Source : ADELE SFI, Octobre 2020

Parcelle non bâtie et boisée le long de la RD50



Oliveraie et muret en pierres le long de la RD50

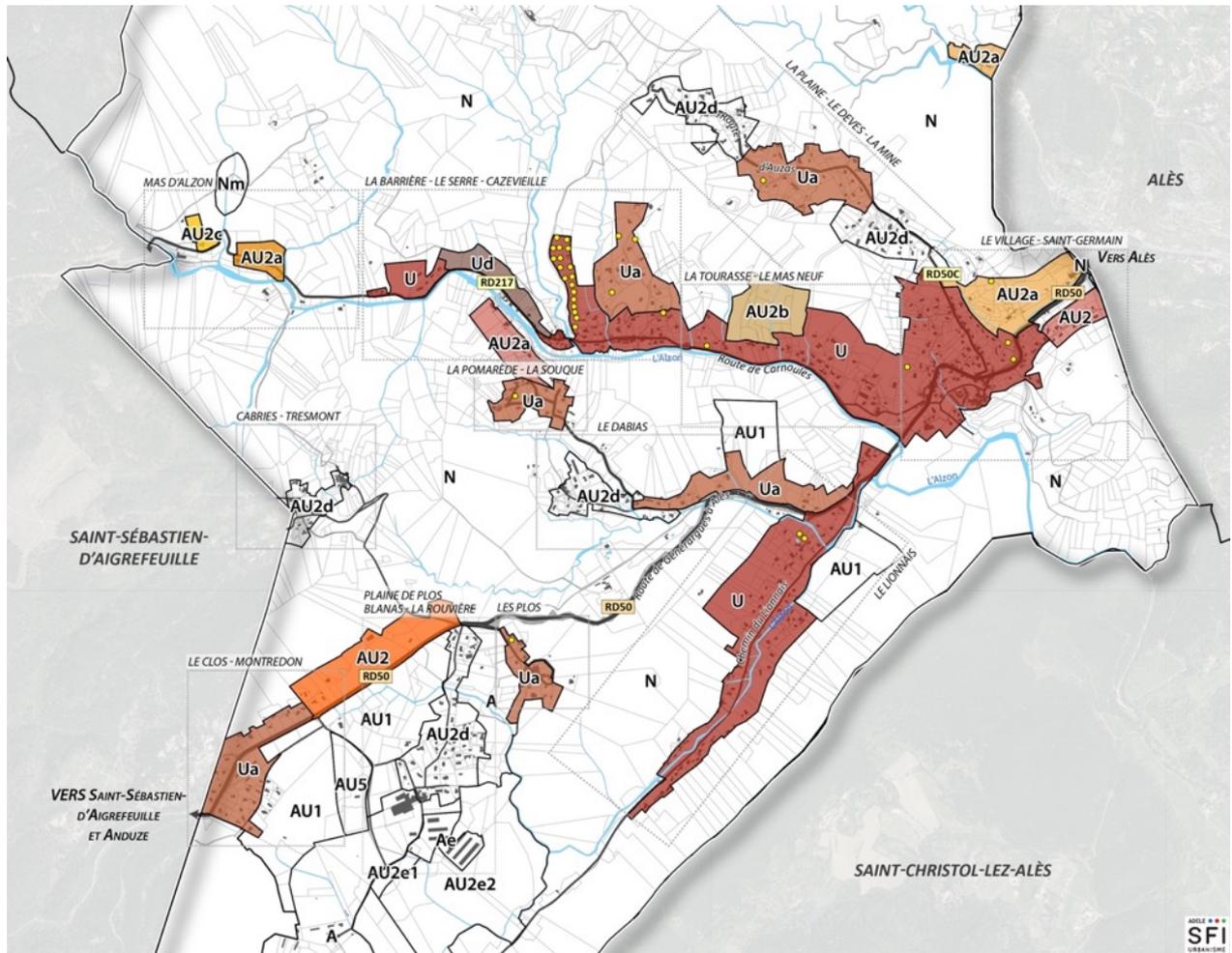


I.8.8. CAPACITES DE PRODUCTION DE LOGEMENTS AU REGARD DU PLU EN VIGUEUR

Les capacités de production de logements au sein des zones constructibles du PLU en vigueur sont présentées ci-dessous à titre informatif. Seule l'analyse précédente (chapitres I.8.1 à I.8.7), qui étudie les capacités de densification des espaces bâtis existant (à savoir les enveloppes urbaines), est à considérer pour répondre aux besoins en logements.

Les zones constructibles du PLU en vigueur dépassent largement les limites des enveloppes urbaines actuelles.

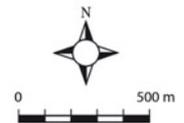
Zones immédiatement constructibles à vocation d'habitat du PLU en vigueur



Légende

Zones constructibles à vocation d'habitat du PLU en vigueur

- Zone U
- Zone AU2
- Zone AU2c
- Zone Ua
- Zone AU2a
- Zone Ud
- Zone AU2b



Source : ADELE SFI, Octobre 2020

Zones constructibles du PLU en vigueur

Zones prises en compte		Zones non prises en compte	
U		AU1	Zone à urbaniser « stricte », soumise à révision ou modification du PLU - sous forme de ZAC
Ua	Assainissement autonome admis	AU2d	Toutes constructions interdites (pas d'assainissement collectif et inapte à l'assainissement non collectif)
Ud	Assainissement collectif obligatoire	AU2e	Production d'énergie
AU2a	Assainissement autonome admis.	AU5	Équipements sportifs et loisirs
AU2b	Desservie par l'assainissement collectif. Urbanisable sous forme d'opération d'ensemble. Zone soumise à OAP		
AU2c	Assainissement collectif privé obligatoire		

Elles recèlent quant à elle des capacités de production de logements plus importantes, d'environ 300 logements dans les zones constructibles immédiatement (voir carte ci-dessus).

Par ailleurs, les zones AU1 « fermées » (réserves foncières à long terme) pourraient accueillir jusqu'à 650 logements, avec une densité estimée à 17 logements/ha.

En effet, le PLU en vigueur comprend de nombreuses zones d'urbanisation (AU1 et AU2) qui seraient soumises à une densité minimale de 17 logements/ha sous forme d'opérations d'aménagement d'ensemble, conformément au SCOT du Pays des Cévennes si elles devaient être urbanisées aujourd'hui. Toutefois, selon le contexte géographique (topographie notamment), ce niveau de densité pourrait en réalité être difficile à atteindre.

Un phénomène de rétention foncière lié aux difficultés d'urbanisation

Toutefois, malgré ces importantes capacités de production de logements théoriques au sein des zones constructibles du PLU, un phénomène de rétention foncière est régulièrement constaté.

Dans le contexte de Saint-Jean-du-Pin, cette « rétention foncière » est en grande partie liée aux difficultés d'urbanisation.

En effet, malgré la pression foncière induite par la proximité d'Alès, la dynamique de construction des dernières années est relativement faible, avec une moyenne de 4 à 5 logements autorisés par an depuis 2013. Ce constat est symptomatique de la difficulté d'urbanisation de ces disponibilités foncières, malgré la situation de la commune aux portes d'Alès.

Cette difficulté d'urbanisation s'explique par les nombreuses contraintes auxquelles le territoire communal est soumis : forte topographie, risque inondation, risque feu de forêt, risque mouvement de terrain, réseaux (coûts importants, inaptitude à l'assainissement non collectif, urbanisation étalée rendant difficile le raccordement au réseau d'assainissement collectif...). **Le caractère très contraint du territoire rend trop coûteuse la construction et limite naturellement l'urbanisation.**

Ce constat met en évidence la nécessité de revoir la délimitation des zones constructibles du PLU, pour l'adapter au contexte communal et aux besoins de la commune.

Un compromis est donc à trouver dans le projet de révision du PLU, entre les enveloppes urbaines réelles en 2020 et les zones constructibles du PLU. Les zones constructibles du PLU révisé devront correspondre aux besoins des habitants et au projet communal à l'horizon 2035 (perspectives démographiques et d'habitat).



I.8.9. SYNTHÈSE « ANALYSE URBAINE ET FONCIÈRE »

Les points clés du diagnostic

- Des enveloppes urbaines multiples et étirées et une centralité qui tend à se renforcer par la densification du village et le renforcement des équipements publics.
- Un tissu urbain principalement composé de hameaux anciens et d'habitat pavillonnaire diffus, une urbanisation en « doigts de gant », étirée le long des principaux axes routiers.
- Une consommation d'espace d'environ 31 hectares entre 2010 et 2020 (soit environ 3,1 ha/an), dont environ 15,2 ha pour l'habitat (1,5 ha/an), 14,4 ha pour les énergies renouvelables et 1,4 ha pour les équipements publics.
- De relativement faibles capacités de production de logements au sein des enveloppes urbaines, d'environ 90 logements au total. Toutefois, les zones constructibles du PLU en vigueur dépassent les limites de l'enveloppe urbaine et pourraient accueillir 300 logements environ (hors zone AU1).
- Un territoire en réalité très contraint par la topographie, les risques et les réseaux, qui rendent très coûteuse la construction et limitent naturellement l'urbanisation.

Les principaux enjeux

- Pérenniser les hameaux anciens aux formes urbaines et architecturales remarquables.
- Renforcer la centralité villageoise.
- Redéfinir les enveloppes urbaines en prenant en compte les nombreuses contraintes qui grèvent l'urbanisation du territoire et les besoins réels de la commune à l'horizon 2035.
- Diversifier les typologies de l'habitat à et favoriser la densité sur les secteurs les moins contraints et les plus propices.
- Répondre aux besoins en logements face à la pression foncière induite par la proximité d'Alès, tout en conservant l'identité culturelle et paysagère de la commune.



I.9. ECONOMIE

Les analyses ci-dessous ont été réalisées à partir des chiffres disponibles en octobre 2020, les plus récents concernant l'année 2017. Le territoire communal comptant moins de 2000 habitants, certaines données ne sont pas disponibles à cette échelle.

I.9.1. CARACTERISTIQUES DE LA POPULATION ACTIVE

I.9.1.1. DES ACTIFS AYANT UN EMPLOI MAJORITAIRES ET EN AUGMENTATION

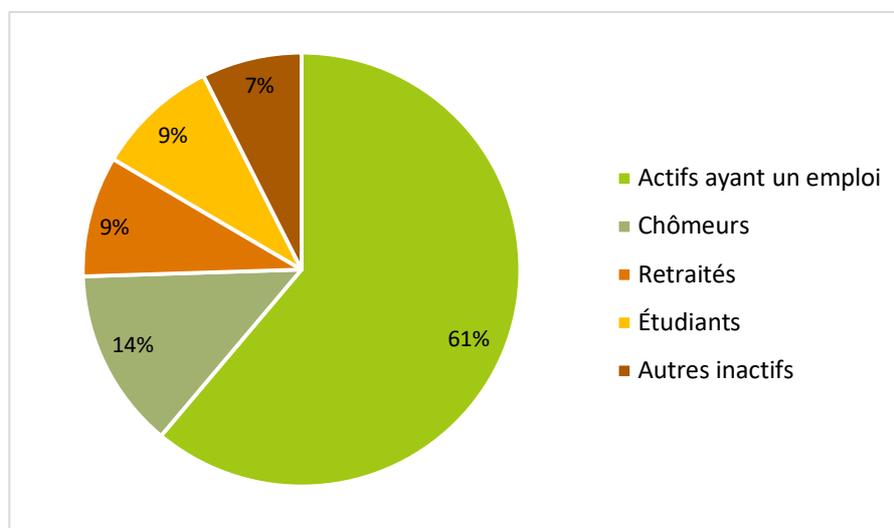
En 2017, parmi la population de 15 à 64 ans, la population active totale est d'environ 74,5%, dont 61,1% d'actifs ayant un emploi.

Sur la période 2012-2017, la proportion des actifs a augmenté de manière significative (+5,3%), en raison principalement d'une augmentation importante de la part des chômeurs qui a plus que doublé, passant de 6,6% à 13,4%.

Cette tendance à l'augmentation de la part des chômeurs est visible également aux échelles intercommunale et départementale.

Bien que la part des actifs ayant un emploi ait légèrement diminué sur la dernière période (-1,5 point), leur part reste importante sur la commune, en comparaison aux territoires supra-communaux : 54,2% à l'échelle intercommunale et 58,6% à l'échelle départementale.

Répartition de la population par type d'activités en 2017

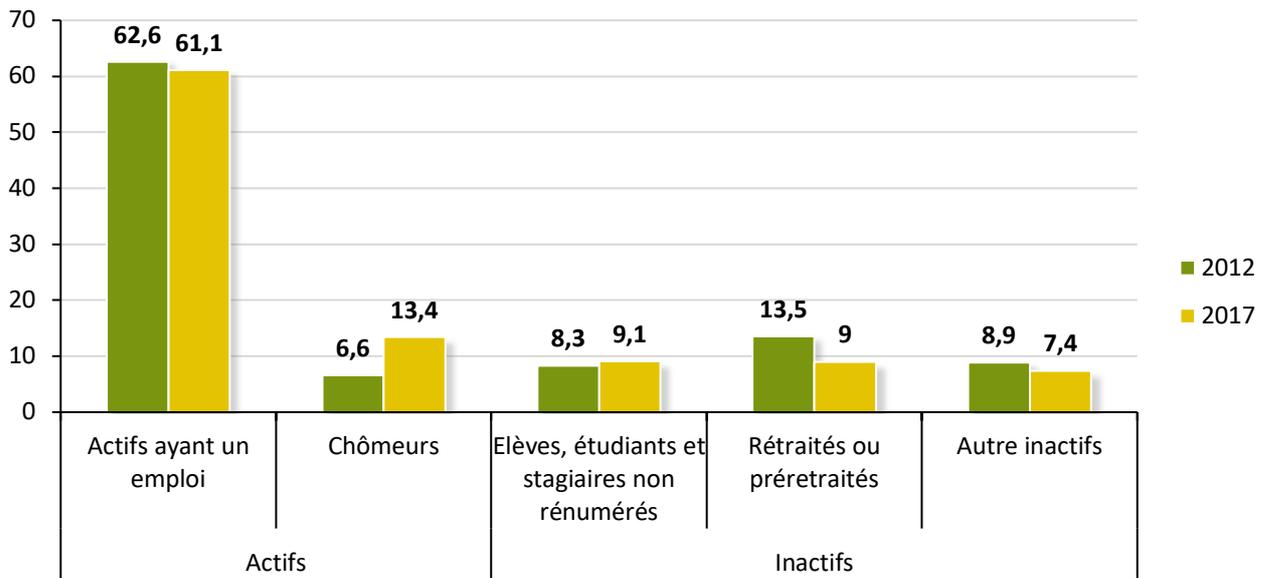


Source : Insee, RP2017 exploitation principale, géographie au 01/01/2020.

Parallèlement sur la même période, la part des inactifs a diminué de façon importante (-5,3 points), en raison principalement d'une forte diminution de la part des retraités, passant de 13,5% à 9%.

Le taux de chômage (au sens du recensement) est de 18% en 2017. Il a quasiment doublé depuis 2012 où il représentait 9,5%. Il dépasse celui du Département (17,4%) mais reste inférieur à celui d'Alès Agglomération (20,8%).

Évolution de la population de 15 à 64 ans par type d'activités entre 2012 et 2017



Sources : Insee, RP2012 et RP2017, exploitations principales.

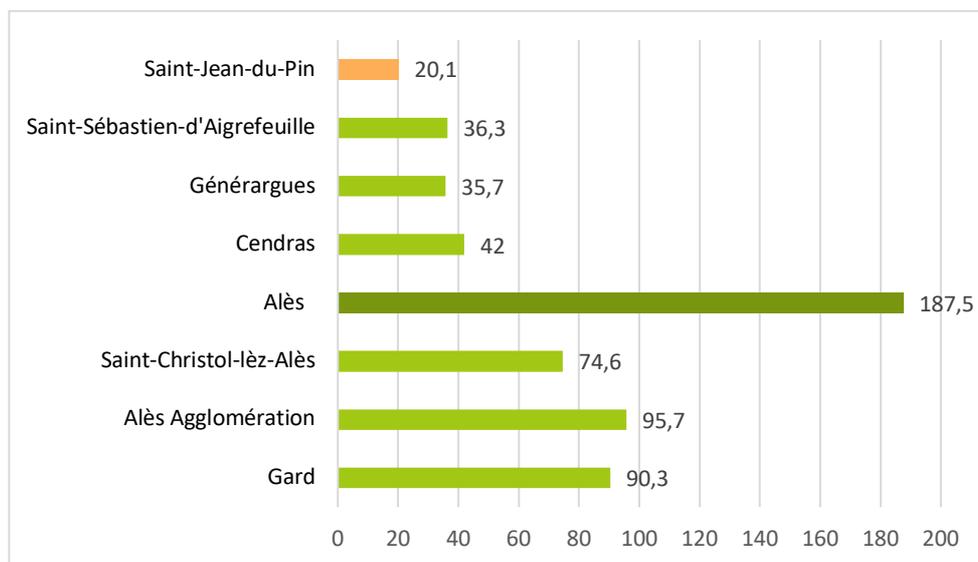
I.9.2. CARACTERISTIQUES DE L'EMPLOI

I.9.2.1. UNE FAIBLE CONCENTRATION D'EMPLOIS

En 2017, la commune ne recense que 112 emplois. Ce nombre reste stable depuis 2012 (111 emplois).

Parallèlement, l'indicateur de concentration d'emploi reste très faible sur la commune : 20,1 emplois pour 100 actifs résidents dans la zone. Celui-ci est particulièrement faible au regard des moyennes de l'agglomération (95,7), du département (90,3) et même des communes voisines.

Comparaison des indicateurs de concentration d'emploi



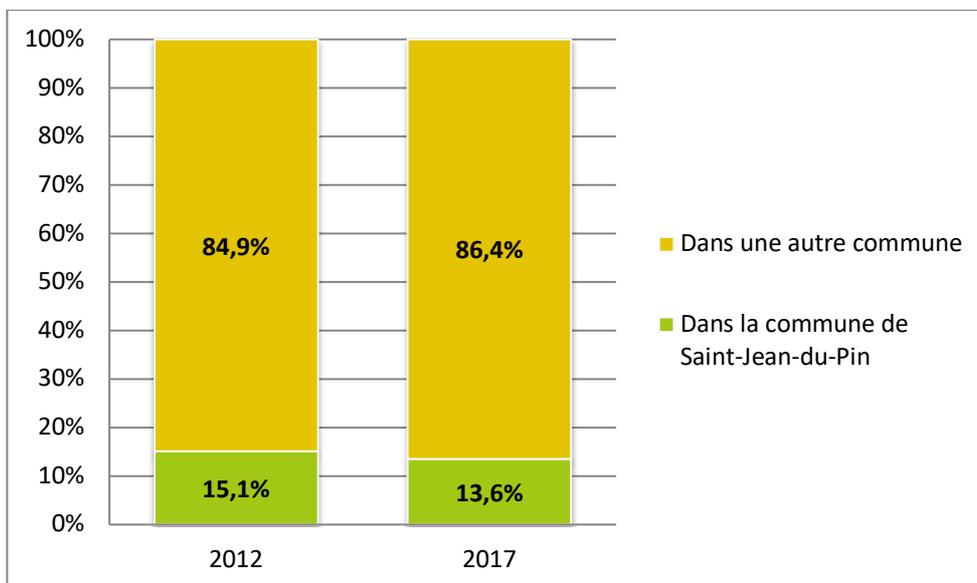
Sources : Insee, RP2012 et RP2017, exploitations principales lieu de résidence et lieu de travail.

De plus, celui-ci est en déclin, passant de 32,7 à 20,1 entre 2007 et 2017 (bien qu'il ait légèrement augmenté de +0,8 point entre 2012 et 2017). Ce constat est symptomatique du caractère résidentiel du village.

Au regard du faible nombre d'emplois sur la commune, de plus en plus d'actifs travaillent à l'extérieur, notamment à Alès. Seulement 13,6% des actifs travaillent sur la commune en 2017, contre 15,1% en 2012.

Plus de 86% des actifs sont donc forcés de quitter la commune pour se rendre à leur travail.

Lieu de travail des actifs



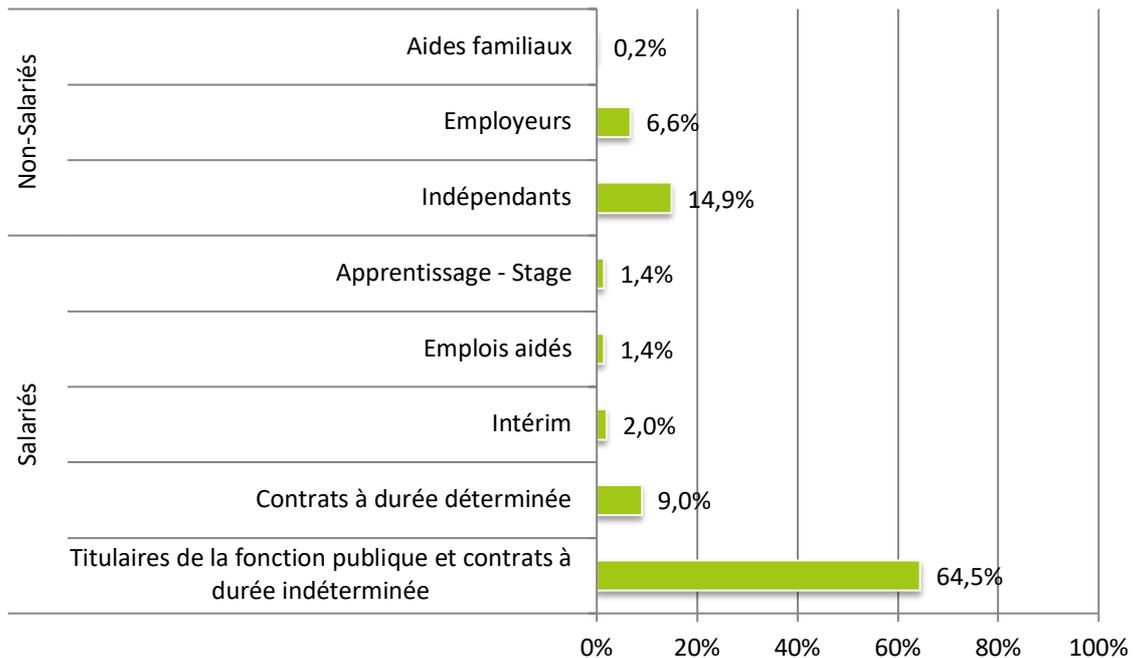
Sources : Insee, RP2012 et RP2017, exploitations principales.

1.9.2.2. UNE MAJORITE DE SALARIES

La grande majorité des actifs occupés sont des salariés en CDI ou titulaires de la fonction publique (près de 65%). Au total, les salariés représentent 78,3%. Toutefois, ce chiffre est légèrement inférieur à la moyenne intercommunale (81,6%) et départementale (82,7%).

Sur la commune, les salariés précaires (CDD, intérim, emplois aidés, apprentissages et stages) représentent 13,8% des actifs occupés. Cette proportion est semblable à celle de l'intercommunalité (13,8%) et du département (13,6%).

Statut et condition d'emploi des 15 ans ou plus en 2017



Source : Insee, RP2017, exploitation principale, géographie au 01/01/2020.



I.9.3. CARACTERISTIQUE DU TISSU ECONOMIQUE

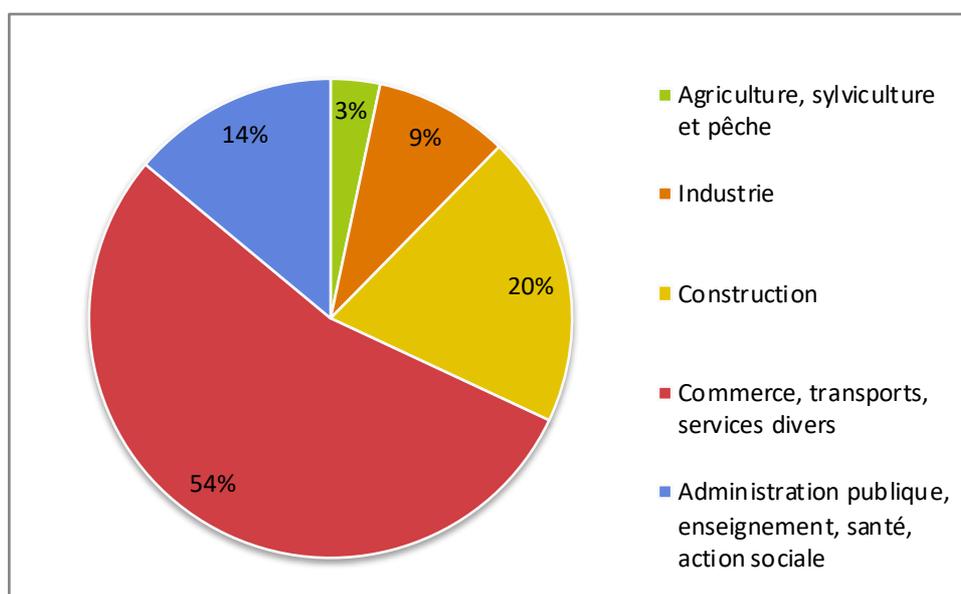
I.9.3.1. UNE ECONOMIE MAJORITAIREMENT PRESENTIELLE

La commune compte 122 établissements actifs au 31/12/2015. Plus de 90% d'entre eux ne comptent aucun salarié et 9% comptent moins de 10 salariés. Un seul établissement compte entre 10 et 19 salariés.

Le secteur du commerce, transports et services divers est le plus développé, représentant 54% des établissements actifs. Vient ensuite le secteur de la construction (20% des établissements), suivi du secteur de l'administration publique, enseignement, santé et action sociale (14%).

Les secteurs comptant le moins d'établissements sont ceux de l'agriculture, sylviculture et pêche (3%), suivi de l'industrie (9%).

Établissements actifs par secteur d'activité au 31/12/2015



Source : Insee, CLAP en géographie au 01/01/2015.

Parallèlement, 34 postes salariés sont recensés sur la commune. Ces derniers sont quant à eux majoritairement situés dans le secteur de l'administration publique, enseignement, santé, action sociale (à 61,8%), suivi du secteur du commerce, transports et services divers (20,6%).

Le poids de l'industrie ne cesse de diminuer. En 1999, l'industrie était le principal employeur, avec la moitié des emplois dans ce secteur (49%).

L'économie de Saint-Jean-du-Pin est majoritairement fondée sur la sphère présenteielle, qui représente près de 66,4% des établissements actifs et 91,2% des postes salariés. La sphère productive étant quant à elle plus marginale.

En octobre 2020, le Registre du Commerce et des Sociétés (RCS) comptabilise 78 entreprises immatriculées.

I.9.4. LE TISSU COMMERCIAL

Quelques commerces et services de proximité sont dénombrés sur la commune :

- Une boulangerie / épicerie ;
- Une pharmacie ;
- Un bar-tabac ;
- Une agence postale ;
- Un coiffeur.

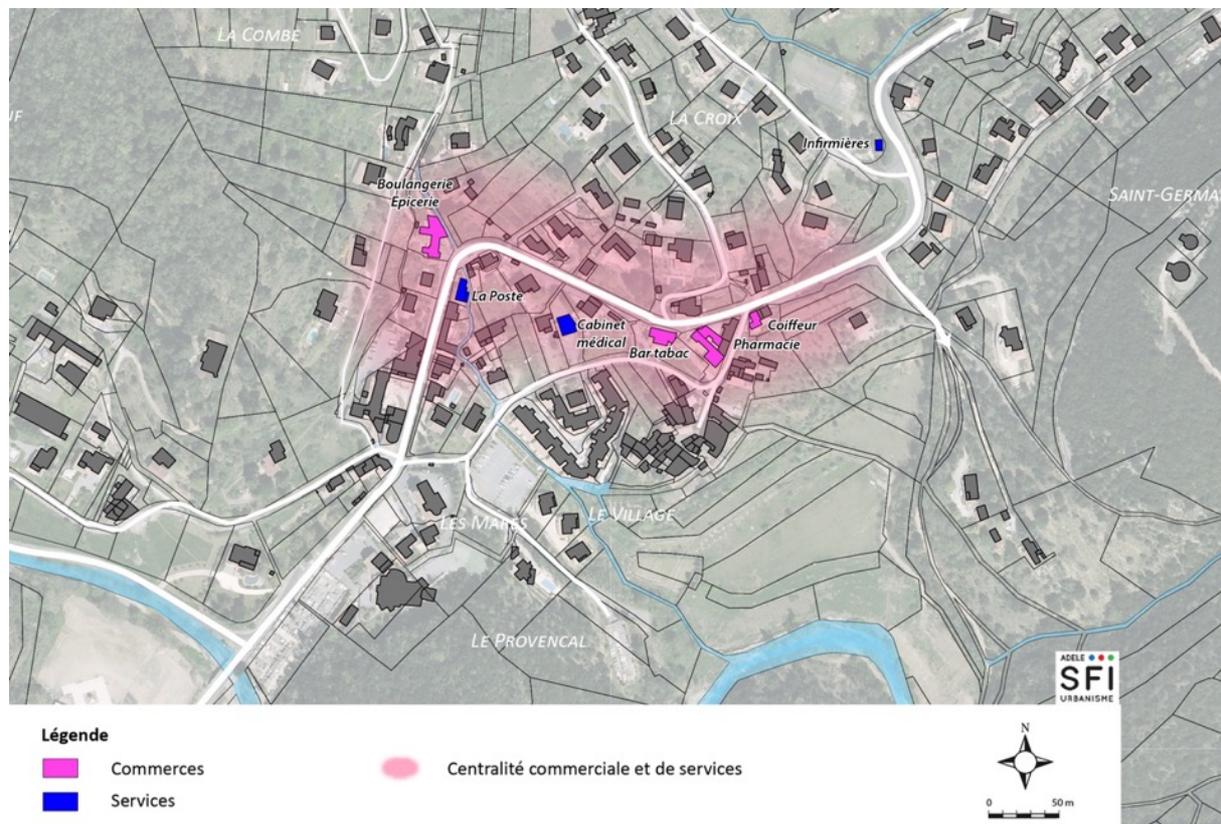
Un marché hebdomadaire est également organisé le jeudi.

Le village compte un nombre restreint de commerces. Ces derniers sont concentrés sur l'avenue Jean Rampon (RD50) qui traverse le village et qui abritent également les principaux équipements.

La situation géographique de la commune est peu propice au développement des commerces, d'une part à cause de sa proximité avec Alès, pôle majeur économique local qui propose une offre commerciale complète, et d'autre part, à cause des cycles pendulaires, trajets domicile-travail, dont une large majorité se déplace vers Alès.

Pour autant, certaines activités commerciales et artisanales semblent avoir trouvé un équilibre à Saint-Jean-du-Pin.

Tissu commercial et de services du village



ADELE-SFI, Janvier 2019

Boulangerie-Epicerie « La pininque »



Bar-tabac « La Petite Auberge »



I.9.5. L'ACTIVITE TOURISTIQUE

En 2020, aucun hébergement touristique n'était recensé sur la commune par l'Insee (camping, hôtels, hébergements collectifs...).

Toutefois, plusieurs hébergements touristiques privés existent : le Gîte Hameau de Plos, la Cyprienne, la Tresmonaise, la Vigne vierge, le Mas d'Alzon, le Mas du Pont perdu.

Contrairement à de nombreuses communes cévenoles voisines dotées d'un patrimoine historique plus riche et d'une tradition touristique plus établie, le tourisme occupe une place marginale dans l'économie de Saint-Jean-du-Pin.

La commune n'est pourtant pas dépourvue d'atouts. Elle bénéficie d'un cadre de vie et de paysages boisés et vallonnés de qualité – que l'on peut découvrir depuis la table d'orientation de Montcalm. Elle s'inscrit dans le circuit des itinéraires de grande randonnée (GR44D) au nord. Son territoire offre de multiples possibilités pour les loisirs de plein air.

Malgré l'absence de sites d'attraction touristique sur la commune, cette dernière devrait pouvoir bénéficier de la proximité de sites majeurs, tels que la Bambouseraie, le train à vapeur des Cévennes, la grotte de Trabuc, et dans une moindre mesure, les sites touristiques situés sur Alès.

I.9.6. L'ACTIVITE AGRICOLE

I.9.6.1. ACTIVITES ET ESPACES AGRICOLES

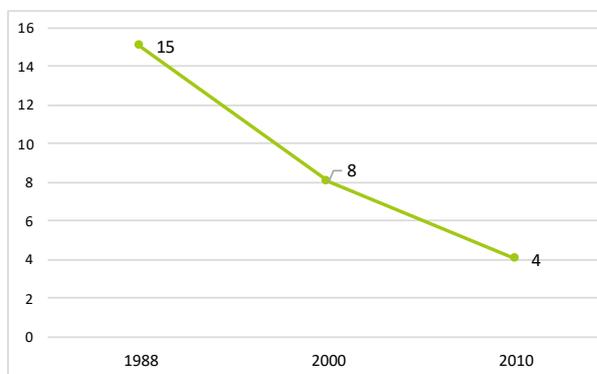
L'activité agricole est peu développée sur la commune et concentrée au sud-est du territoire communal. La zone A du PLU compte environ 36,5 hectares.

En 2010, seulement 4 exploitations étaient recensées sur la commune, contre 8 en 2000 (source : recensement agricole Agreste). De la même façon, cette réduction du nombre d'exploitations s'est accompagnée d'une diminution de la surface agricole utilisée, passant de 36 hectares à seulement 4 hectares entre 2000 et 2010. Le paysage reste encore marqué par cette **déprise agricole**, avec la présence de vignes abandonnées.

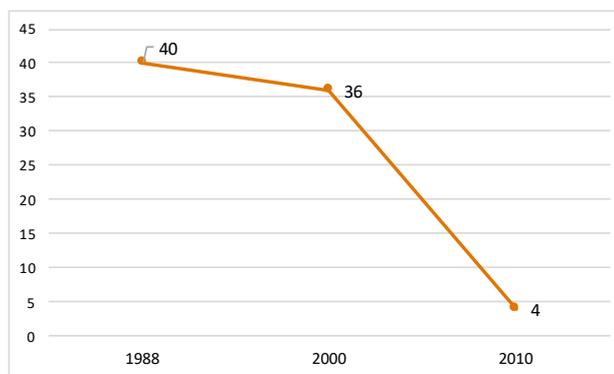
De la même façon, le travail dans les exploitations agricoles (en unité de travail annuel) a également chuté, passant de 14 en 1988, à 9 en 2000 puis à 3 en 2010.

Malgré l'absence de données plus récentes sur ce sujet, la place de l'agriculture semble devenir de plus en plus marginale sur la commune.

Évolution du nombre d'exploitations agricoles ayant leur siège sur la commune



Évolution de la surface agricole utilisée (en hectare)

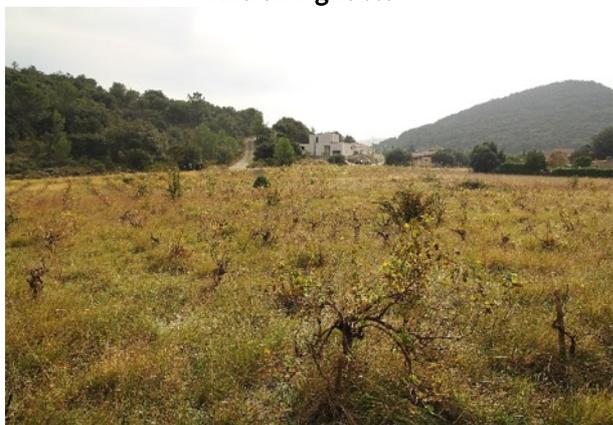


Recensement agricole, agreste

La production dominante de la commune est la volaille avec un cheptel de 986 unités (unité de gros bétail, tous aliments), un chiffre en augmentation par rapport aux années précédentes (421 en 2000 et 851 en 1988). La commune compte encore plusieurs poulaillers à Blanas.

Un ancien élevage désaffecté est également présent et revêt un potentiel de reconversion.

Ancien vignoble



Elevage désaffecté (Blanas)

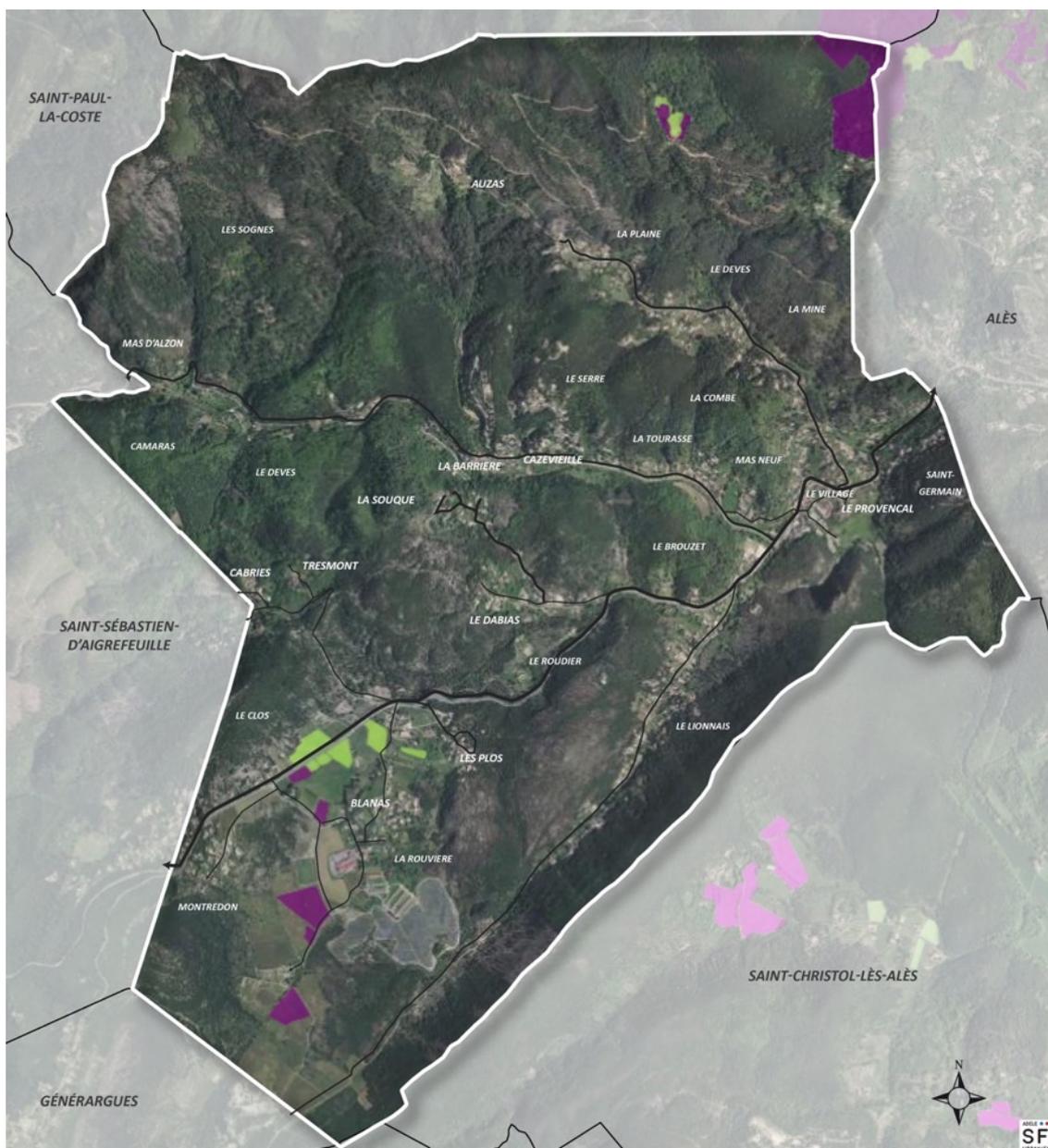


A noter que le parc photovoltaïque est actuellement entretenu grâce au pastoralisme (éleveur extérieur à la commune).

Quelques vignes sont encore recensées sur le territoire communal.

Les terres agricoles sont principalement situées sur le plateau de Plos / Blanas et autour du Château de Sauvages.

Parcelles agricoles recensées en 2019



Registre Parcellaire Graphique (2019)

- Prairies permanentes
- Divers
- Vignes



Source : Registre Parcellaire Graphique, 2019, Géoportail



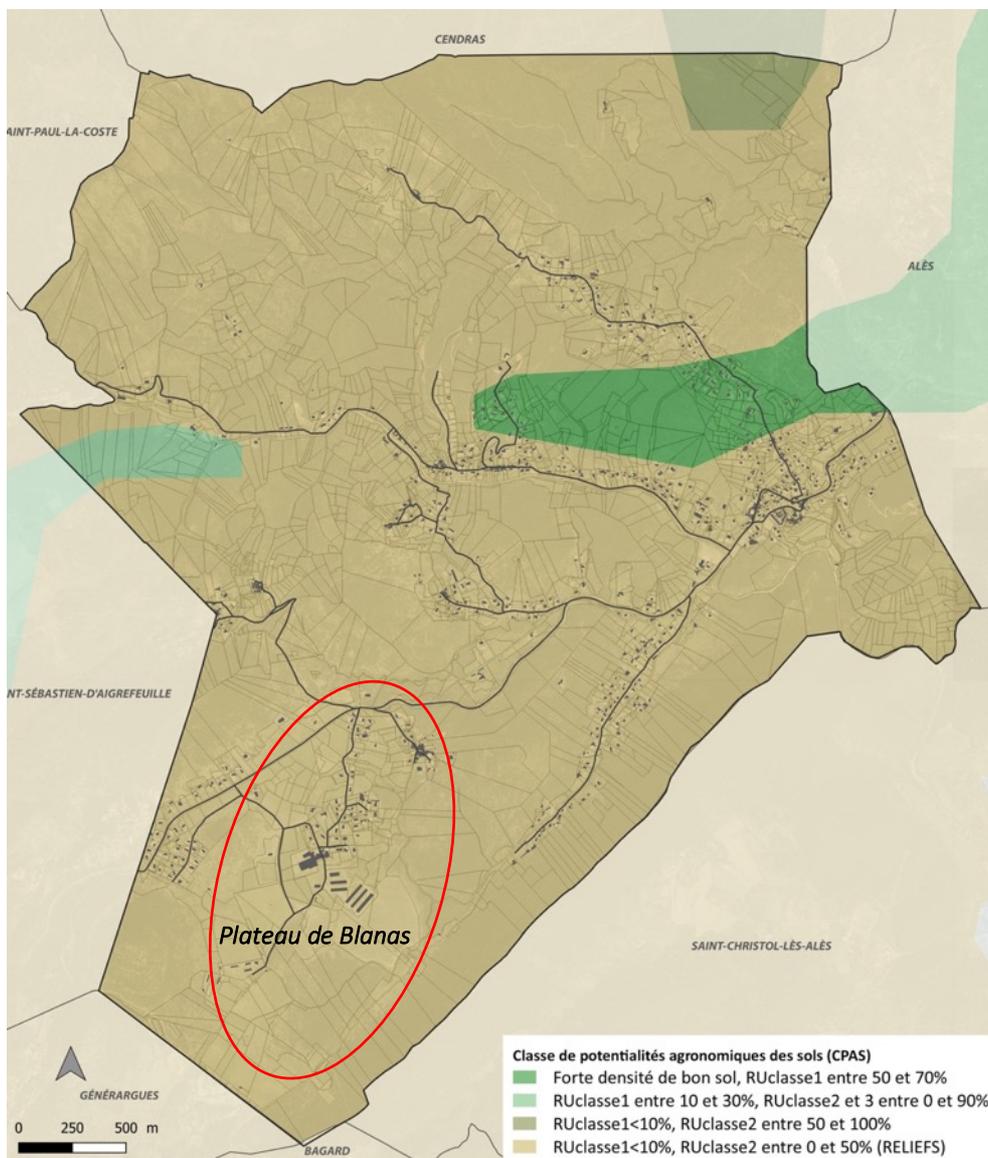
1.9.6.2. QUALITE AGRONOMIQUE DES SOLS

Les terres de Saint-Jean-du-Pin ne sont pas reconnues pour leur qualité agronomique.

Selon la DRAAF, le territoire communal est situé dans les classes de potentialités agronomiques les plus faibles (moins de 20% de CPAS 1). De plus, l'indice de qualité des sols est majoritairement faible (indice 30 à 32). Enfin, le territoire est situé en classe de potentialité agronomique 6, soit le niveau le plus faible, notamment en raison du relief.

Toutefois, les cartes d'aptitude des sols de la DRAAF sont élaborées à l'échelle régionale et ne prennent pas en compte les situations particulières de Saint-Jean-du-Pin. Le plateau de Blanas, qui est particulièrement plat, semble être le seul secteur apte à l'agriculture sur la commune (pourtant classé en secteur de faible aptitude des sols, lié à la présence de reliefs).

Classes de potentialités agronomiques des sols (CPAS)



I.9.6.3. SIGNES D'IDENTIFICATION DE LA QUALITE ET DE L'ORIGINE

Malgré une faible présence de l'activité agricole sur le territoire, Saint-Jean-du-Pin est concernée par plusieurs signes d'identification de la Qualité et de l'Origine, à savoir ;

- AOC Duché d'Uzès ;
- AOC-AOP Pélardon ;
- IGP Cévennes ;
- IGP Gard ;
- IGP Pays d'Oc ;
- IGP Poulet des Cévennes ou Chapon des Cévennes ;
- IGP Terres du Midi AB ;
- IGP Volailles du Languedoc.

I.9.7. LA SYLVICULTURE

Avec son territoire majoritairement composé d'espaces forestiers, la commune revêt un fort potentiel de développement de la sylviculture, par exemple à travers la valorisation des filières bois-énergie, bois de construction, etc.

Le sylvopastoralisme pourrait également être remis au goût du jour afin de favoriser la reconquête des terres agricoles et l'entretien des forêts.

Une charte forestière a été élaborée sur le territoire du Pays des Cévennes. Une stratégie de développement forestier et un plan comportant 35 actions ont été définis. Celle-ci vise entre autre à valoriser les espaces forestiers comme des lieux créateurs de richesses économiques et d'emplois locaux.



I.9.8. SYNTHÈSE « ÉCONOMIE »

Les points clés du diagnostic

- Un faible nombre d'emplois (112 emplois) et une faible concentration d'emploi (environ 20 emplois pour 100 actifs).
- Une économie majoritairement présentielle.
- Une économie touristique très peu développée mais un potentiel de développement touristique lié aux activités de plein air.
- Une activité industrielle en déclin.
- Une activité agricole de plus en plus marginale.
- Un potentiel de développement de la sylviculture.

Les principaux enjeux

- Maintenir et renforcer dans la mesure du possible les commerces de proximité.
- S'appuyer sur la qualité paysagère de la commune pour développer les activités touristiques de plein air.
- Préserver les dernières activités agricoles.
- Tirer parti du potentiel sylvicole du territoire.



I.10. ÉQUIPEMENTS ET VIE LOCALE

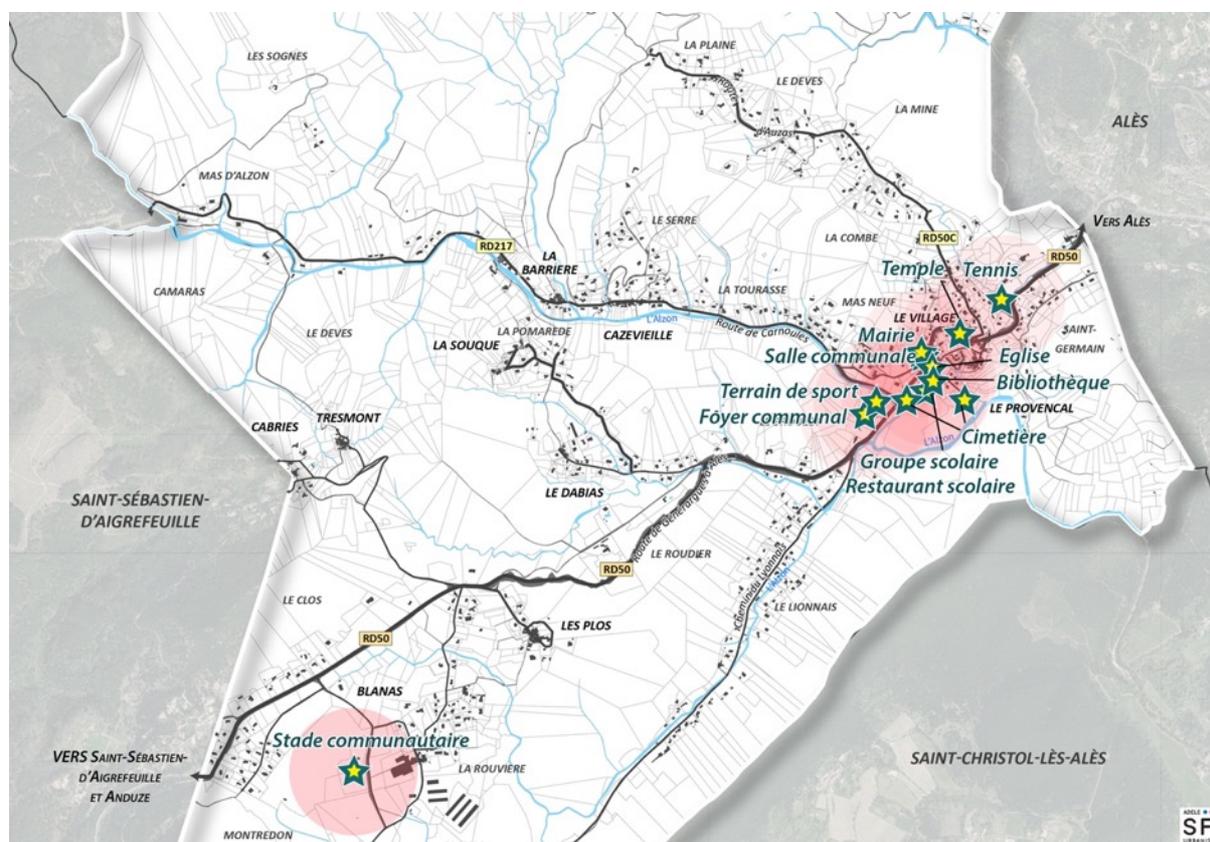
I.10.1. SITUATION DES EQUIPEMENTS PUBLICS

La commune propose une offre relativement importante et diversifiée en équipements, au regard de son poids démographique et de sa proximité avec Alès.

Les équipements sont majoritairement concentrés dans le centre du village et un peu plus au sud le long de la RD50. Seul le stade communautaire, est isolé des autres et situé sur le plateau de Blanas.

L'aire d'attraction de la marche à pied est estimée ici à 150 mètres (au lieu de 300 mètres) pour tenir compte des contraintes topographiques.

Carte des équipements et espaces publics sur le territoire communal



Légende

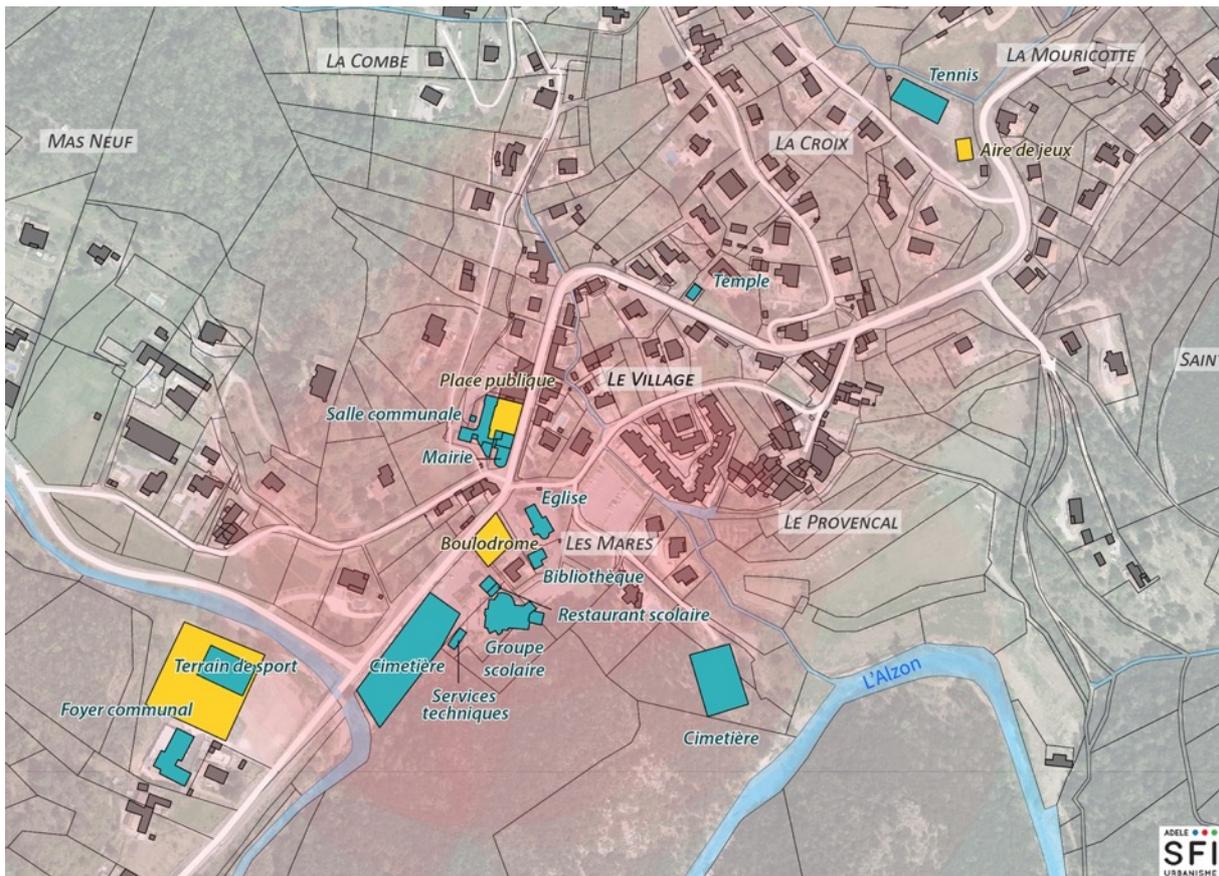
-  Équipements publics
-  Aire d'attraction de la marche à pied (rayon de 150 mètres)



ADELE SFI, Janvier 2020



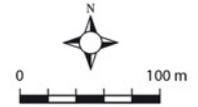
Carte des équipements et espaces publics dans le village



Légende

- Equipements publics
- Espaces publics

- Aire d'attraction de 150 mètres autour des équipements et espaces publics



ADELE SFI, Janvier 2019



I.10.2. ÉQUIPEMENTS ADMINISTRATIFS

La commune est équipée de :

- Une Mairie, abritant également le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) ;
- Une salle communale abritant salle des mariages et local associatif (dans le bâtiment de l'ancienne école) ;
- Deux hangars de services techniques

La Mairie



La Salle des Mariages et local associatif



I.10.3. ÉDUCATION, ENFANCE ET JEUNESSE

La commune est équipée d'un groupe scolaire comprenant une école maternelle, une école primaire et un restaurant scolaire.

A la rentrée 2018, le groupe scolaire accueillait 144 élèves, 6 classes pour 7 enseignants. Il accueille 50 élèves en maternelle et 94 en primaire. Les effectifs scolaires sont stables depuis 3-4 ans.

Les collégiens et lycéens fréquentent les établissements alésiens.

Le village n'est pas équipé en établissement pour la petite enfance. Toutefois, elle compte quatre assistantes maternelles.

Le groupe scolaire



Restaurant scolaire (attenant au groupe scolaire)



I.10.4. SPORT ET LOISIRS

La commune est équipée de :

- Un stade communautaire (le Blanas) ;
- Un city stade (dans le parc du foyer communal – le village) ;
- Des terrains de tennis et une table de ping-pong (la Mauricotte).

La commune abrite plusieurs associations sportives : la Gaule Pininque (Pêche), Club de Gymnastique volontaire « La Pininque », Club de football « l'Etoile sportive », association « Sports Loisirs Jeunesse », Club Pédestre de l'Alzon et l'association de danse « E-Mouvant ».

Stade communautaire



City stade



I.10.5. CULTURE

La commune est équipée de :

- une bibliothèque ;
- un foyer communal ;

La commune compte également de nombreuses associations culturelles, telles que :

- Le Comité des fêtes,
- L'Office Municipal de la Culture (OMC),
- L'Atelier Municipal de Poterie,
- Le Club de Soucanton, club du 3^{ème} âge,
- Les amis de la bibliothèque,
- Afrique Nandiapin : association de coopération entre Nandiala (Burkina Faso) et Saint-Jean-du-Pin,
- Artissimo : cours de peinture décorative sur bois, toile, métal...,
- Les Z'îles en Cévennes : association culturelle d'échanges entre les ultras marins et les cévenols,
- Explo Terre, association de spéléologie,
- Métafor, association pour la diffusion de la culture, et principalement de la littérature, de la poésie et de la chanson,
- Chorale Ambitus, etc.



Bibliothèque municipale



Foyer communal



I.10.6. EQUIPEMENTS RELIGIEUX ET CIMETIERES

La commune abrite une église, un temple et deux cimetières, donc un récemment aménagé au sud du village.

Eglise



Temple



Cimetière du centre du village



Cimetière en construction au Provençal



I.10.7. SERVICES DE SANTE

La commune abrite une pharmacie ainsi que plusieurs professionnels de santé :

- Un cabinet médical (médecins) ;
- Un cabinet regroupant Kinésithérapeute, orthophoniste et infirmiers ;
- Un cabinet d'infirmiers.

Cabinet de kinésithérapeute, orthophoniste et infirmiers



Cabinet d'infirmiers (La Mauricotte)



I.10.8. ESPACES PUBLICS ET PAYSAGES URBAINS

La commune est équipée de plusieurs espaces publics, tels que la Place de la Mairie, le boulodrome, les abords de l'Eglise et de la bibliothèque, une aire de jeux et le parc du foyer communal.

Ces espaces publics sont majoritairement concentrés dans le village et ses abords (du foyer communal à l'ouest à la Mauricotte à l'est).

Place de la Mairie (le village)



Aire de jeux (La Mauricotte)



I.10.9. SYNTHÈSE « ÉQUIPEMENTS ET VIE SOCIALE »

Les points clés du diagnostic

- Un relativement bon niveau d'équipement au regard du poids démographique de la commune et de sa proximité avec Alès.
- Une proximité de la ville d'Alès qui permet aux habitants de bénéficier d'une offre complète en équipements publics.
- Des équipements concentrés dans le village, le long de la RD50.
- Un stade communautaire isolé du reste des équipements publics, au lieu-dit de Blanas / la Rouvière.

Les principaux enjeux

- Accompagner la croissance démographique d'un renforcement des équipements publics.
- Poursuivre le développement des voiries et réseaux.



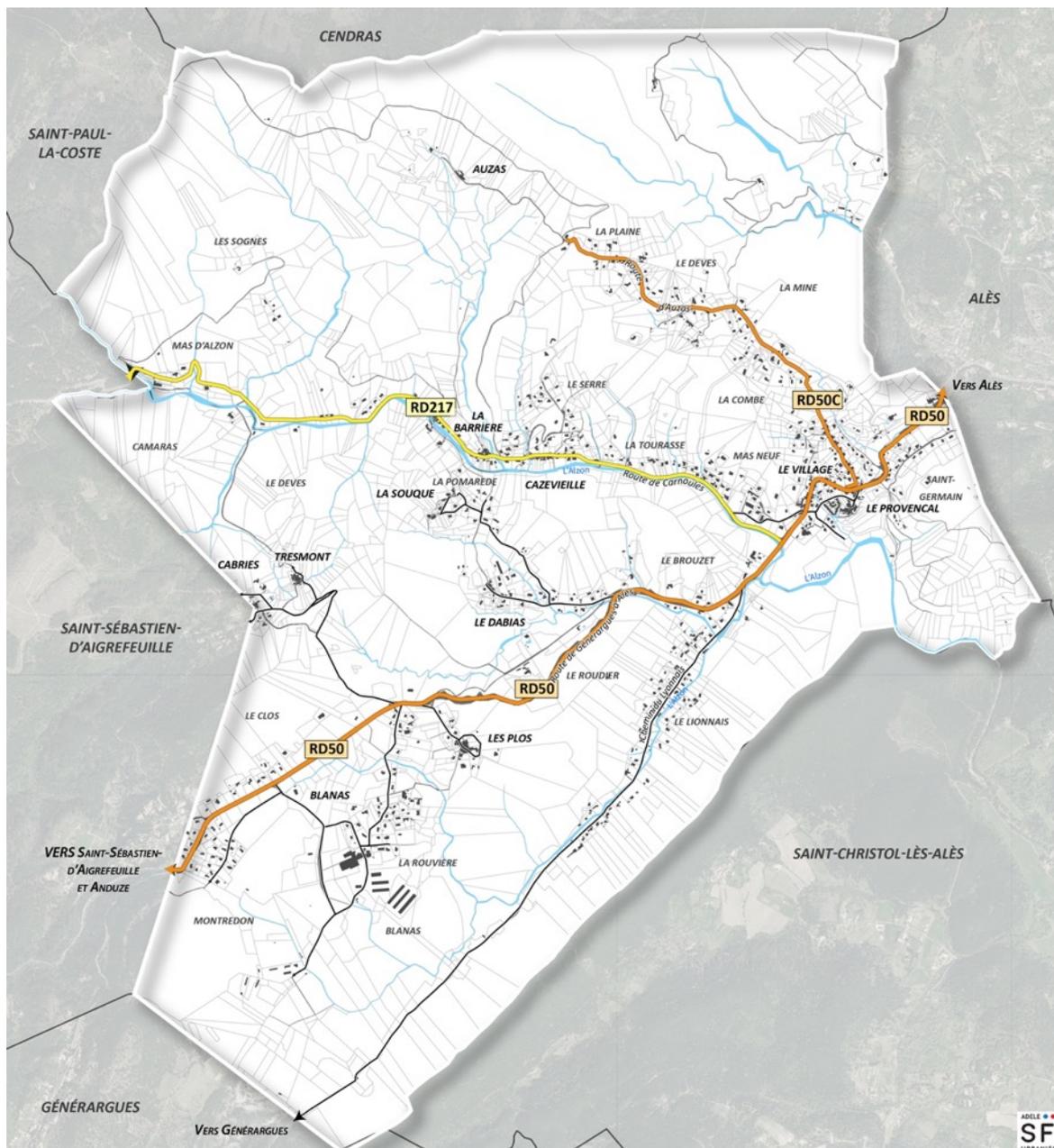
I.11. TRANSPORTS, DEPLACEMENTS ET STATIONNEMENT

I.11.1. RESEAU VIAIRE

Le territoire communal est desservi par :

- une route départementale structurante, la RD50 qui relie Alès à Générargues, puis Anduze ;
- deux voies départementales secondaires RD50C et RD127 ;
- des voies de desserte locales.

Hiérarchie du réseau viaire



Légende

Voies départementales

— Voie d'accès (niveau 3)

— Voie de desserte locale (niveau 4)

Voies de niveau communal

— Autres voies de desserte locale



ADELE SFI, Janvier 2020



La commune est située à l'écart des grands axes de circulation. Seule la RD50 et la RD50C sont référencées dans le Schéma Routier Départemental du Gard (SRD) comme des routes départementales de niveau 3 (voie d'accès). Les principales infrastructures routières étant situées sur Alès. Le SRD impose pour les voies de niveau 3, des reculs de 15 mètres à respecter par rapport à l'axe de la route hors agglomération. Il interdit également tout nouvel accès sur ces voies.

Le maillage viaire est très faiblement développé, notamment pour les liaisons inter-quartiers qui nécessitent de regagner les principaux axes. Le réseau viaire, tout comme l'urbanisation, sont très contraints par le relief.

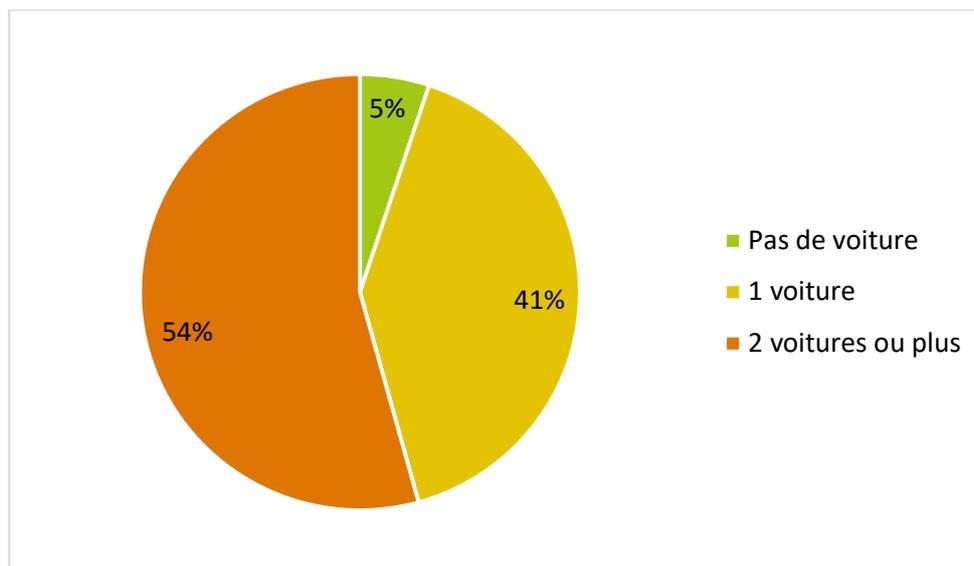
Une zone 30 a été mise en place dans le village.

I.11.2. LA PART DE L'AUTOMOBILE DANS LES MODES DE DEPLACEMENTS

I.11.2.1. DES MENAGES LARGEMENT EQUIPES EN AUTOMOBILE

En 2017, près de 95 % des ménages sont équipés en automobile et 54,3% disposent de deux voitures ou plus. Seuls 5,1% des ménages ne sont pas équipés.

Équipement automobile des ménages en 2017

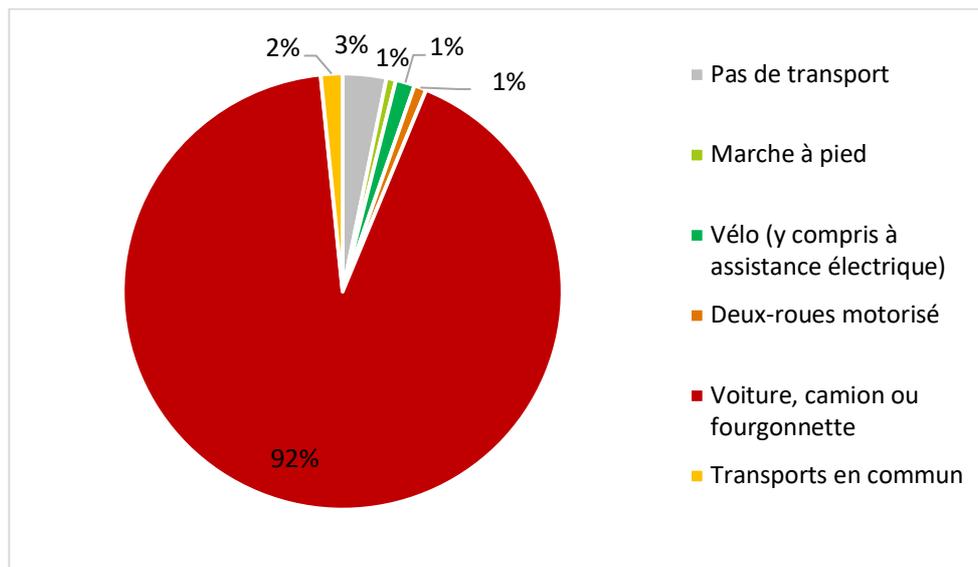


Sources : Insee, RP2017 exploitations principales.

I.11.2.2. DES DEPLACEMENTS DOMICILE-TRAVAIL CONTRAINTS ET REALISES EN AUTOMOBILE

Pour rappel, l'indicateur de concentration d'emploi de la commune est très faible (20,1 emplois pour 100 actifs). Environ 86,4% des actifs travaillent en dehors de la commune en 2017 (contre 84,9% en 2012). Ces derniers sont donc obligés de quitter la commune pour accéder à leur lieu de travail.

Part des moyens de transports utilisés pour se rendre au travail en 2017



Source : Insee, RP2017 exploitation principale, géographie au 01/01/2020.

L'écrasante majorité de ces déplacements sont réalisés en voiture, camion ou fourgonnette, qui représentent plus de 92% des moyens de transports utilisés pour se rendre au travail. Les autres modes de déplacements en particulier les « modes doux » sont marginaux et oscillent entre 1 et 2% (marche à pied, vélo, transports en commun).

I.11.3. STATIONNEMENT

I.11.3.1. INVENTAIRE DES CAPACITES DE STATIONNEMENT PUBLIC

En 2015, près de 90% des ménages disposaient d'au moins un emplacement réservé au stationnement, contre 81% en 2010.

En effet, la commune compte peu de parcs de stationnement publics. Les principaux parkings publics desservent les équipements publics : parking du groupe scolaire, du foyer communal, du Provençal et du stade communautaire.

Ces derniers sont principalement concentrés sur la partie sud du village, à proximité du groupe scolaire.

Inventaire des capacités de stationnement public

N°	Nom	Nombre de places
1	Le groupe scolaire	12
2	Le foyer communal	60
3	Parking bas	50
4	Stade communautaire	30
5	La Poste	9
6	Eglise	20
7	Auberge	6 (+6 en projet)
8	Coiffeur	4
9	La Mouricotte	4
10	Cazevieille	5 (+2 en projet)
TOTAL		200 (+8 en projet)

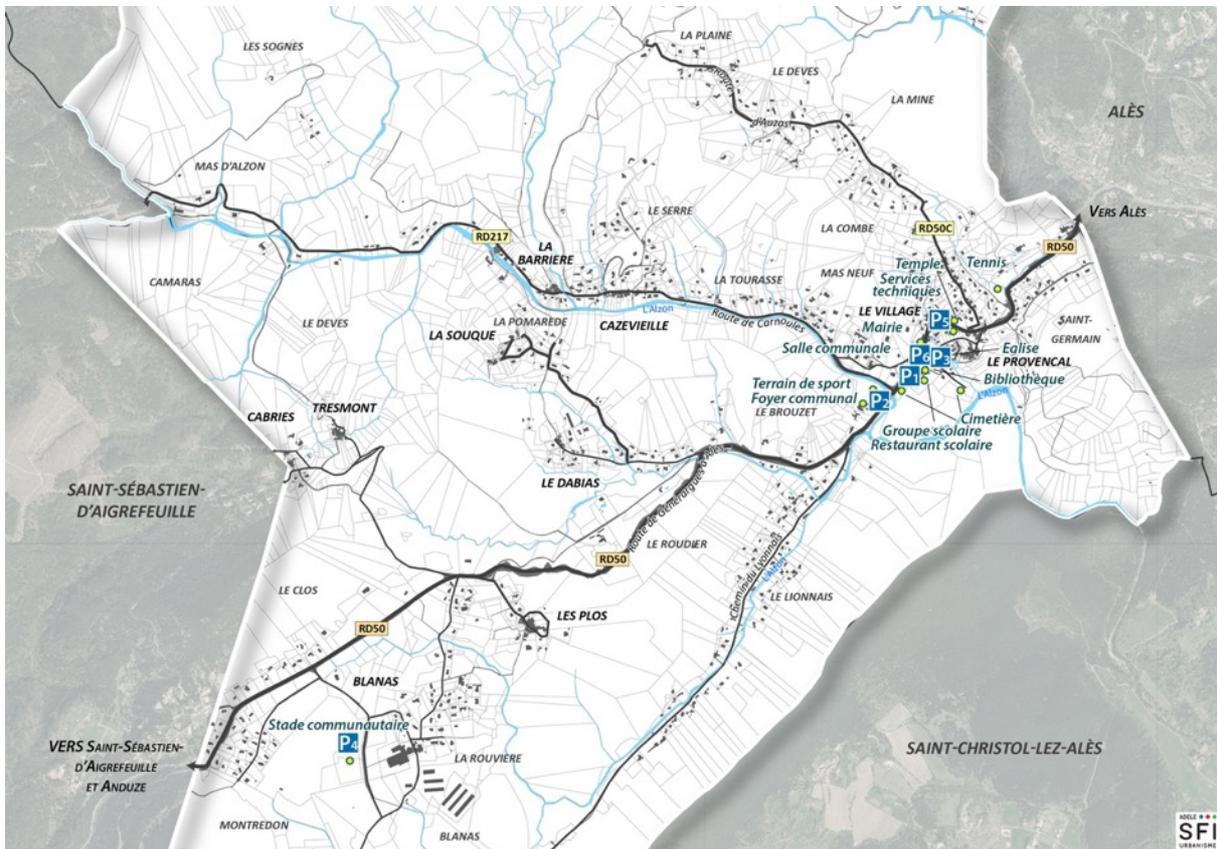
Parking du groupe scolaire



Parking du village



Localisation des parcs de stationnement sur la commune



Légende

- Parc de stationnement public
- Equipement public



ADELE SFI, Octobre 2020



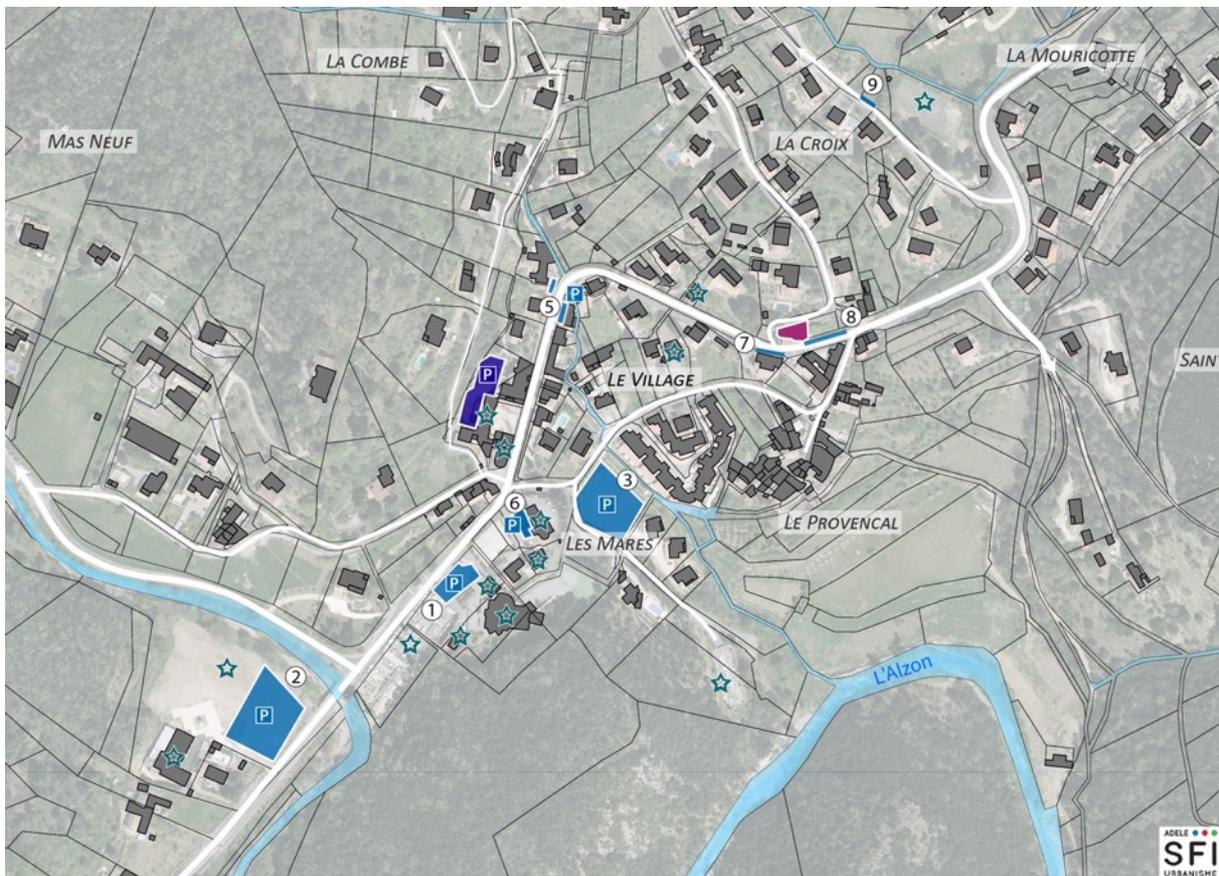
De manière générale, Saint-Jean-du-Pin connaît peu de problèmes de stationnement. En effet, les secteurs les plus denses (hameaux anciens où du stationnement serait difficile à intégrer a posteriori) n'abritent pas de commerces, services ou équipements publics.

Toutefois, quelques commerces sont implantés dans la traversée du village, où les possibilités de stationnement à proximité immédiate des commerces sont limitées.

Dans ce contexte, du stationnement anarchique est parfois constaté dans le village, aux abords des commerces et de la nouvelle opération du Provençal. Sont notamment observées des voitures stationnées ponctuellement devant les commerces et sur trottoirs. Par ailleurs, les espaces communs conçus dans le lotissement du Provençal manquent de clarté quant à leur vocation (espace de stationnement ou cheminement piéton).

Le reste de la commune ne souffre pas de difficultés particulières en matière de stationnement, celui-ci étant géré sur le domaine privé dans l'habitat individuel.

Carte des parcs de stationnement dans le village



Légende

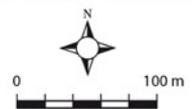
★ Equipement public

P Parc de stationnement public

— Stationnement linéaire

P Parc de stationnement privé

■ Futur parc de stationnement



ADELE-SFI, Janvier 2020



Stationnement sur trottoirs proche des commerces, route d'Alès



Un manque de lisibilité constaté entre cheminements piétons et stationnement, rue du Provençal

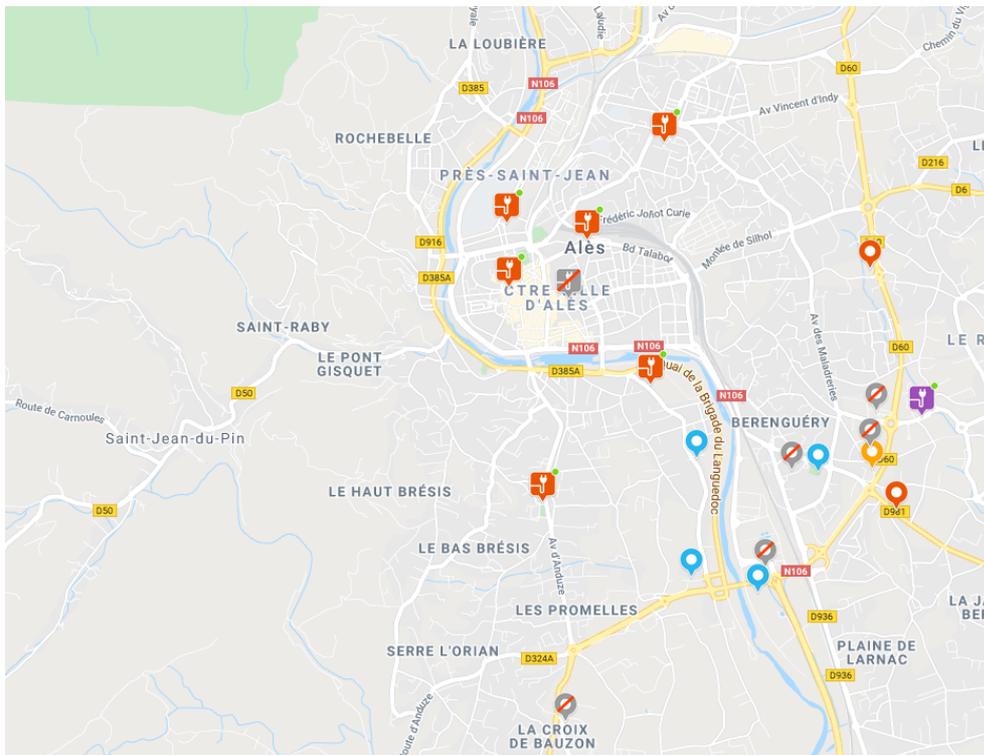


I.11.3.2. STATIONNEMENT DES VEHICULES HYBRIDES OU ELECTRIQUES

La commune ne dispose pas de places de stationnement spécifiquement dédiées à la recharge des véhicules hybrides et électriques.

Les bornes de recharge les plus proches sont situées sur Alès.

La commune ne dispose pas non plus de stationnements spécifiques aux vélos.



Source: Chargemap.com, octobre 2020



I.11.3.3. POSSIBILITES DE MUTUALISATION DU STATIONNEMENT

Les différents parkings publics proposés par la commune jouent un rôle différent selon leur situation.

Certains parkings, éloignés du village et des autres lieux d'attraction, ne sont utilisés que par les usagers des équipements publics, tels que les parkings du stade communautaire (P4) et du foyer communal (P2).

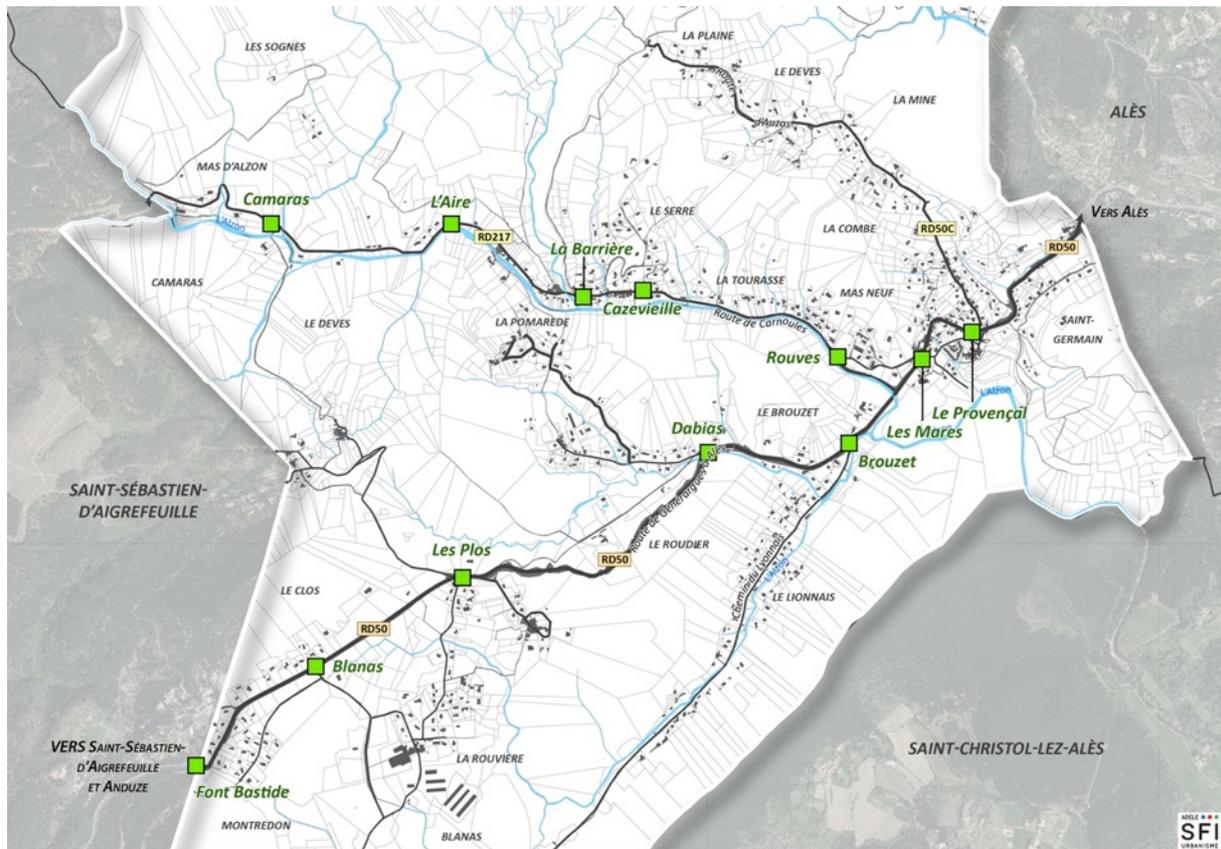
En revanche, les autres parkings peuvent combiner plusieurs vocations : desserte d'un ou plusieurs équipements publics, services, commerces mais également stationnement résidentiel et visiteurs.

A titre d'exemple, le grand parking public (P3) est utile à la fois aux différents équipements publics regroupés à proximité, aux commerces, services et de façon complémentaire aux habitants et visiteurs du lotissement du Provençal. Ce parking aménagé récemment, complète également le parking du groupe scolaire qui peut être saturé aux entrées et sorties d'école.

Les quelques places de stationnement situées le long des rues du village sont utiles à la fois aux commerces, équipements, services, mais également aux habitants du village qui ne disposent pas de place de stationnement privées, notamment ceux du hameau ancien du provençal. Cette situation permet de mutualiser un stationnement à la fois diurne et nocturne.



Emplacements des arrêts de bus sur la commune



Légende

 Arrêts de bus



Source : ADELE-SFI, Octobre 2020

I.11.4.2. TRANSPORTS SCOLAIRES

La commune est équipée d'un service de ramassage scolaire, assuré par l'agence NTecC dans le cadre de la compétence transport du Syndicat Mixte des Transports du Bassin d'Alès. Les enfants sont pris en charge dès l'école maternelle.

L'abonnement scolaire donne accès à l'ensemble du réseau NTecC, couvrant l'ensemble des établissements scolaires du bassin d'Alès. La commune est située en zone 2.

Toutefois, la commune regrette qu'il n'y ait pour l'instant qu'un seul passage du bus scolaire très tôt le matin, avant l'ouverture des collèges.



I.11.5. COVOITURAGE

La Communauté d'Alès Agglomération avec le soutien de la Région, a mis en place depuis janvier 2020 le covoiturage public « Ales'y » afin de faciliter ces initiatives pour les déplacements pendulaires.

Le parking du foyer communal est défini comme une aire de covoiturage au sein de l'agglomération.

Une première ligne test a été mise en place sur l'axe Saint-Jean-du-Gard-Alès, via Générargues et Saint-Jean-du-Pin, ou via Saint-Christol-lès-Alès et Anduze. Elle prévoit une soixantaine d'arrêts sur 37 km de ligne.

Cette première initiative permettra d'expérimenter la ligne et ses modalités pratiques : mise en relation des usagers, indemnités des covoitureurs, matérialisation des arrêts, etc.

Le covoiturage public s'accompagne de la mise en place de mesures de dédommagements des conducteurs et d'une politique avantageuse pour les passagers, du financement d'une application mobile pour la mise en relation des usagers, de la création de points d'arrêts sur le parcours et de l'organisation d'une garantie de retour pour pallier la défaillance possible des derniers covoitureurs de la journée.

L'objectif est de mettre au point un service efficace de covoiturage, parfaitement intégré au réseau de lignes régulières de transport en commun du bassin de vie d'Alès. Les usagers pourront commencer par une prise en charge en covoiturage, puis enchaîner avec un trajet en bus ou en navette gratuite Ales'y.

Les personnes intéressées peuvent être mis en contact via les sites internet d'Alès, d'Alès Agglomération et par une application mobile dédiée « Mobilité Ales'y ».

Axes de covoiturage Saint-Jean-du-Gard-Alès



Source : Ales.fr, février 2020

I.11.6. CHEMINEMENTS DOUX

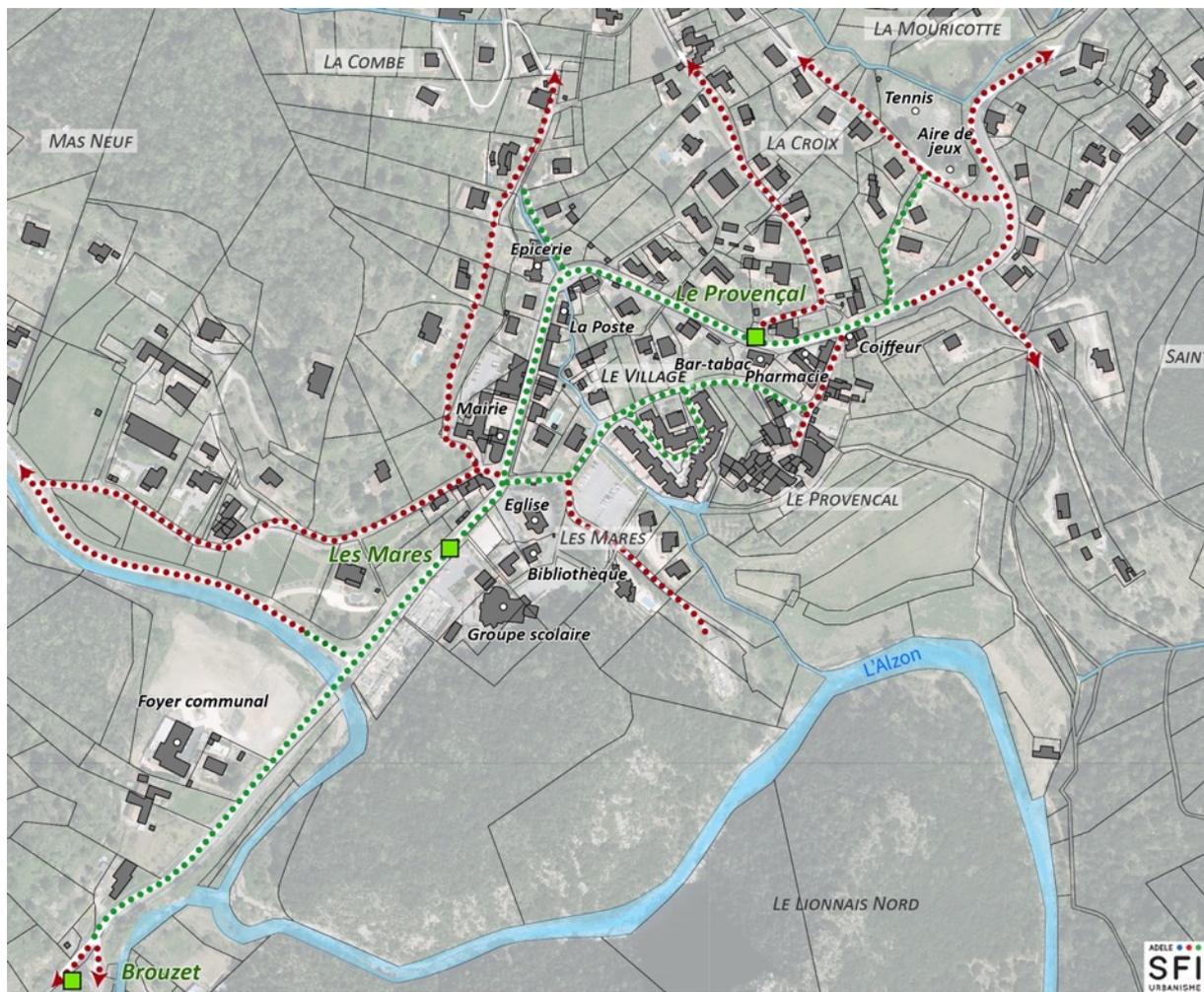
Les cheminements doux sont peu développés sur le territoire communal, ce qui s'explique par une urbanisation très étalée le long des axes routiers et à partir des hameaux anciens.

Toutefois, le hameau central du village et les principaux équipements sont relativement bien desservis par les cheminements doux. Les cheminements doux le long de l'avenue Jean Rampon qui traverse du village sont soignés, en particulier entre l'école et la pharmacie.

L'automobile reste indispensable pour la plupart des habitants de Saint-Jean-du-Pin, même pour la fréquentation de proximité (commerces, services et équipements du village).

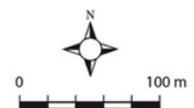
Malgré la desserte existante en transports en commun, la fréquence de passage des bus semble insuffisante pour garantir l'efficacité des déplacements de proximité inter-hameaux.

Maillage piéton du village



Légende

- Cheminement piéton existant (présence de trottoirs)
- Absence de cheminement piéton
- Arrêts de transport en commun



ADELE SFI, Janvier 2020

En conclusion, le territoire communal semble peu propice au développement des modes doux, du fait de l'éloignement des poches d'habitat. Le maillage doux pourra être complété à la marge dans le village et à proximité des équipements publics mais il est difficile d'envisager un réseau de déplacements doux complet, dans un contexte d'urbanisation très diffuse et de relief important.

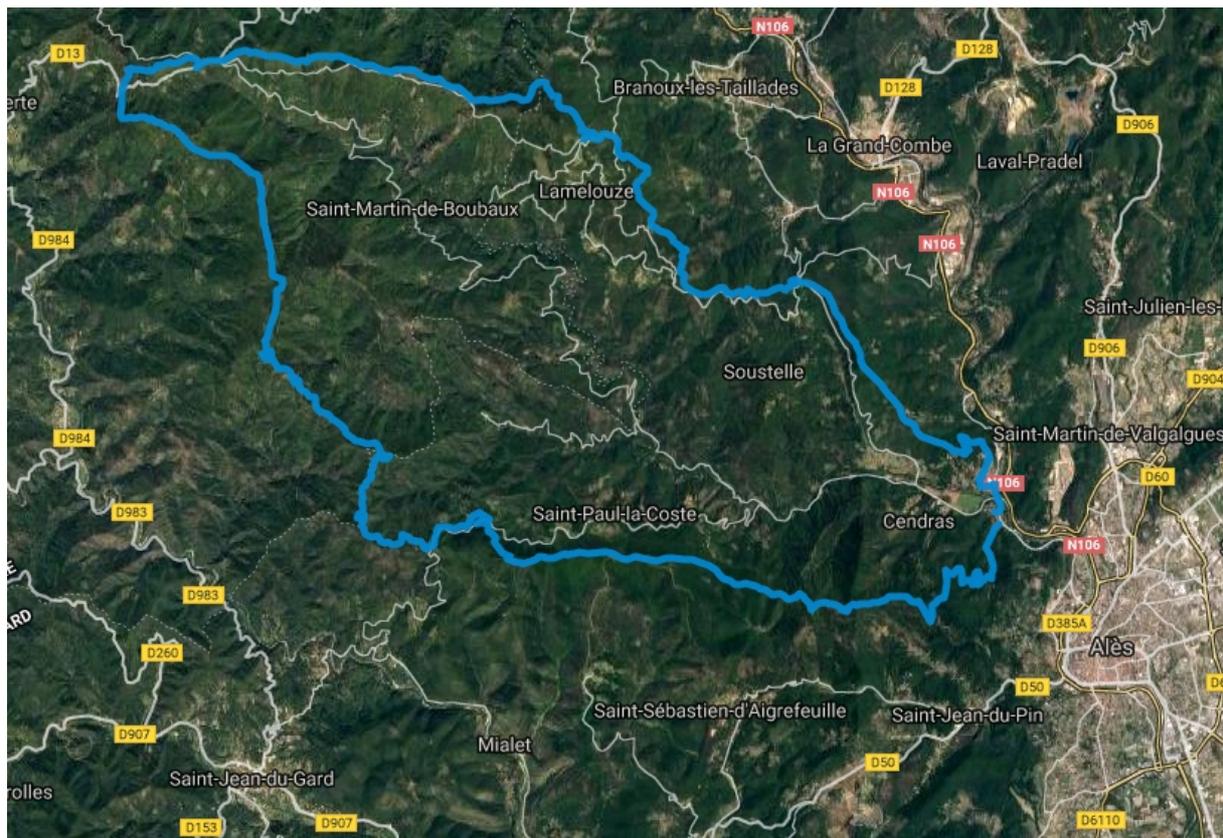
I.11.7. ITINERAIRES DE RANDONNEES

La commune est concernée par le Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR) du Gard.

Elle abrite notamment :

- **Le sentier de Grande Randonnées «Tour de la Vallée du Galeizon »,** qui constitue une boucle de 55 km donc le tracé passe en limite nord de la commune.

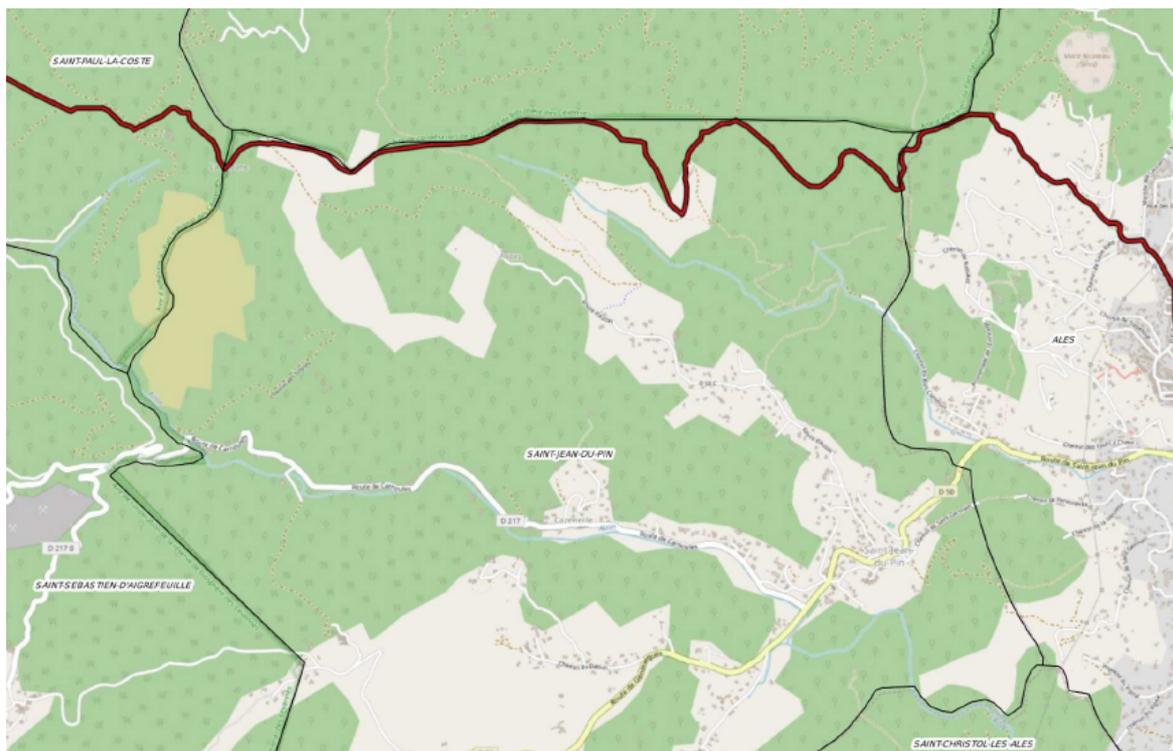
Sentier de Grande Randonnée Tour de la Vallée du Galeizon (boucle de 55 km)



Source : Gr-infos.com, novembre 2019



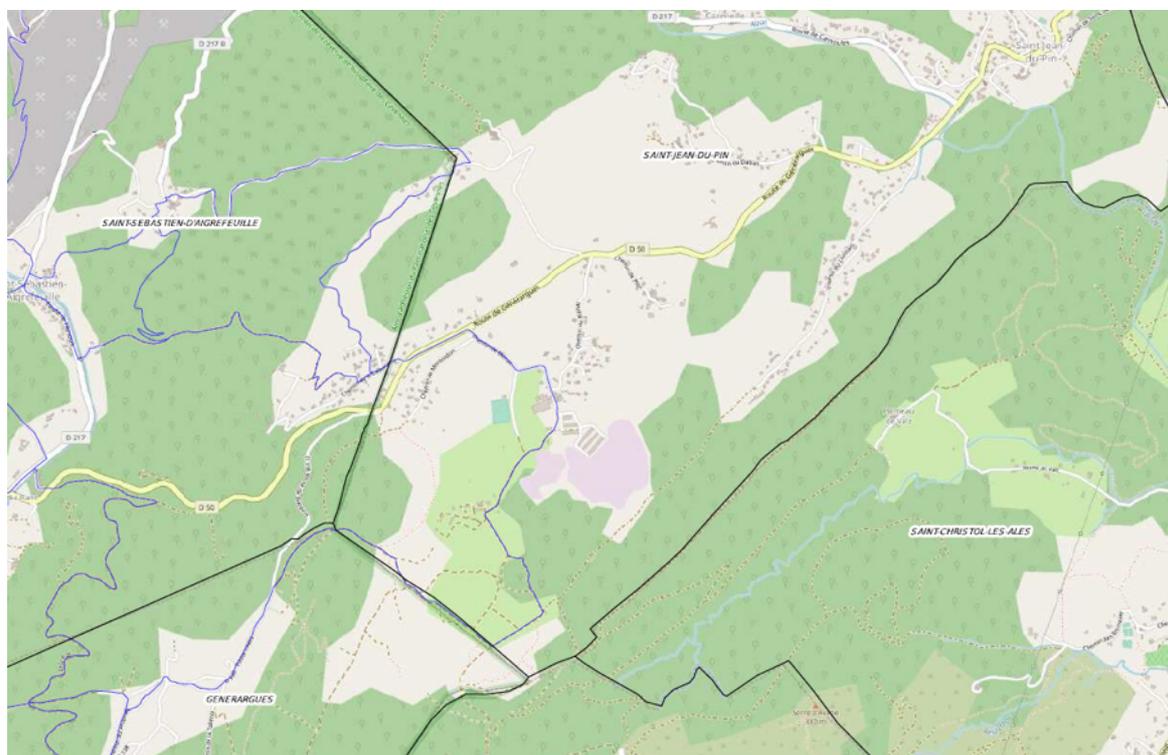
Extrait du PDIPR - sentier de Grande Randonnée en limite nord du territoire communal



Source : PDIPR, Porter à connaissance, mai 2019.

- Le sentier d'initiatives locales sur le secteur du Plateau des Plos / Blanas.

Extrait du PDIPR – Sentiers d'initiatives locales – secteur du Plateau des Plos / Blanas



Source : PDIPR, Porter à connaissance, mai 2019.



I.11.8. ITINERAIRES CYCLABLES

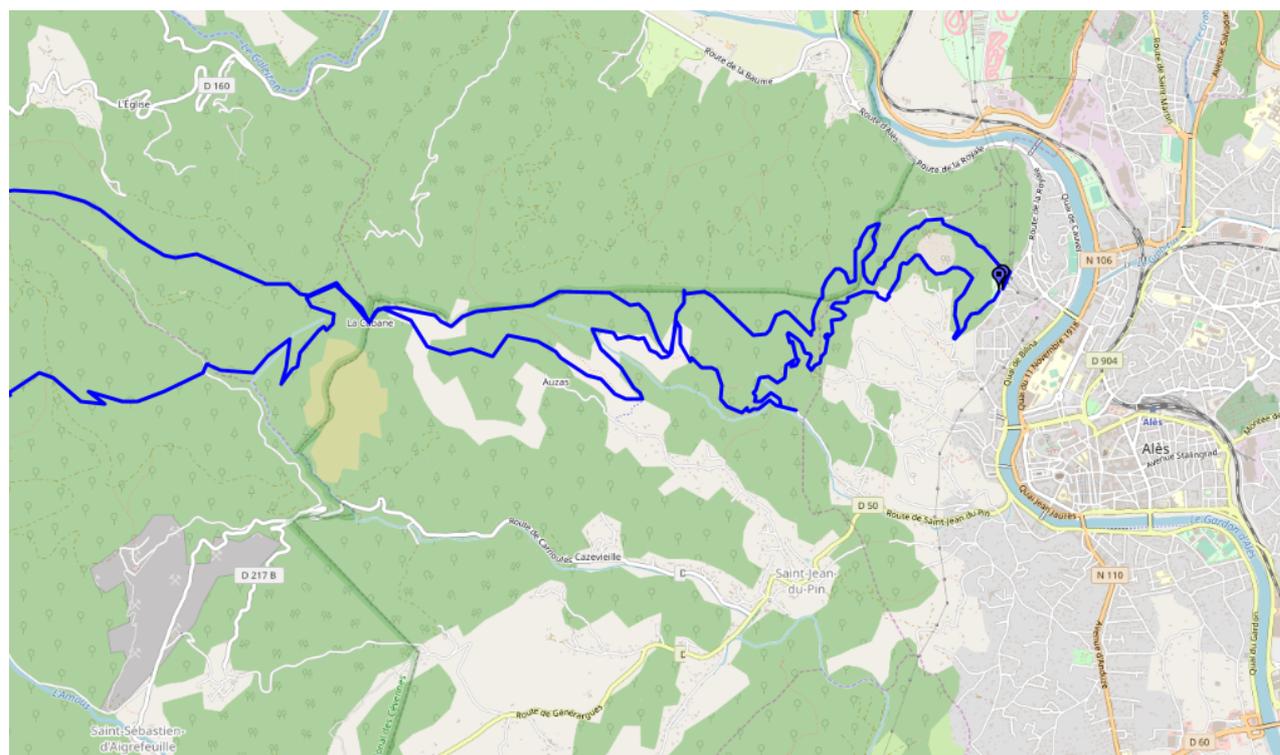
La commune ne compte pas de pistes cyclables, voies vertes ni véloroutes.

Toutefois, par la RD50, elle peut rejoindre la voie verte d'Alès, le long de la RD385A (environ 2 km du centre de Saint-Jean-du-Pin).

De plus, elle abrite deux parcours de VTT :

- **Le parcours VTT sur le Mont Calm au-dessus d'Alès**, qui constitue une boucle de 32 km avec 1034 m de dénivelés (parcours de 4 heures).

Parcours VTT sur le Mont Calm

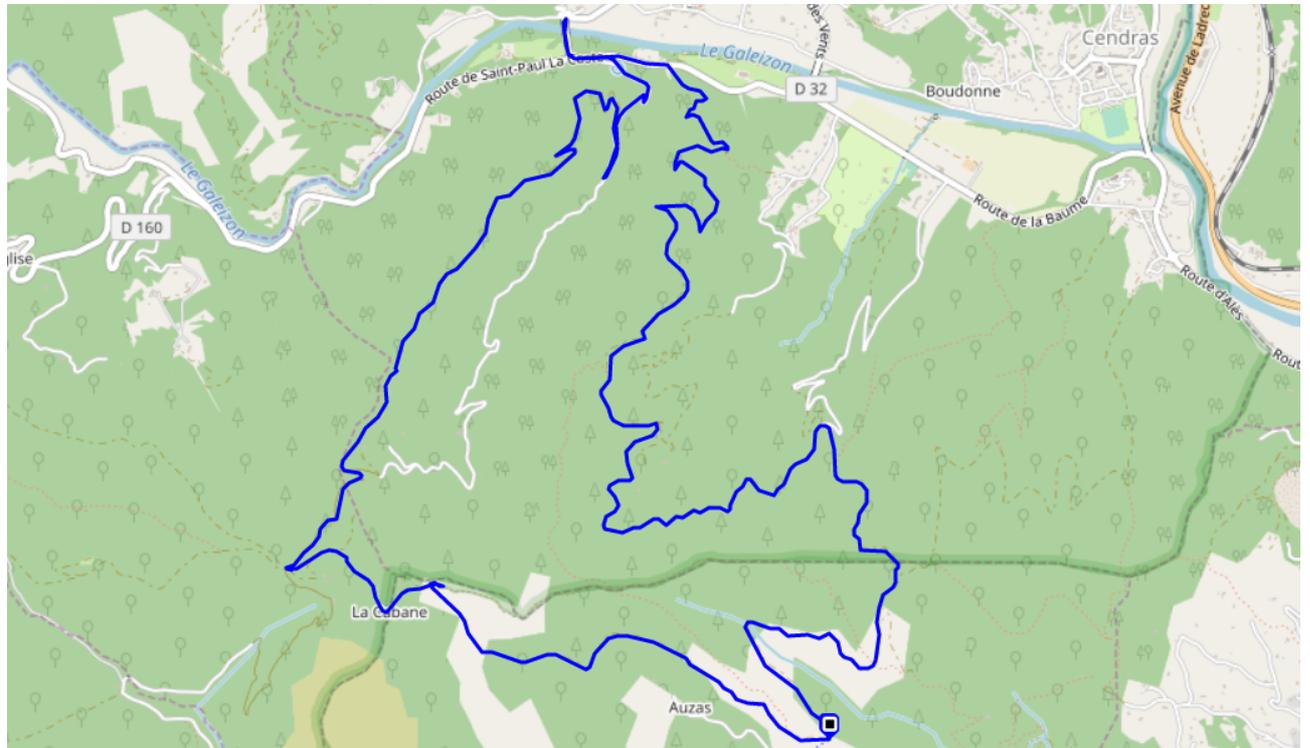


Source : Visugpx.com, Novembre 2019.



- **Le parcours VTT « Château de Sauvage »**, qui fait une boucle de 17 km et passe au-dessus de Saint-Jean-du-Pin, passe par le Château du Sauvage, descend sur Lablaquière puis monte sur le Montcalm (parcours de 1h30).

Parcours VTT Château de Sauvage



Source : Visugpx.com, Novembre 2019.



I.11.9. SYNTHÈSE « TRANSPORTS ET DÉPLACEMENTS »

Les points clés du diagnostic

- Une commune éloignée des grands axes de circulation et faiblement maillée.
- Un maillage viaire étiré et contraint par la topographie, qui se traduit par des connexions difficiles entre les différents hameaux.
- Des liaisons en transports en commun qui restent à développer, notamment en termes de fréquence, en lien avec Alès.
- Des initiatives de développement du covoiturage public avec la démarche « Ales'y »
- Malgré cela, l'éloignement des hameaux s'accompagne d'une dépendance forte à l'automobile.
- Comme le témoignent les déplacements, largement dominés par l'automobile: un fort équipement automobile des ménages (près de 95%) et des déplacements domicile-travail largement réalisés en voiture (92,1%).
- Des cheminements piétons peu développés au regard de la configuration du territoire communal mais des équipements et commerces accessibles par des cheminements sécurisés depuis le village.
- Une absence d'itinéraires cyclables sur la commune.

Les principaux enjeux

- Privilégier l'urbanisation des secteurs bien maillés par les infrastructures routières et les transports en commun.
- Améliorer le maillage viaire pour faciliter l'accessibilité de l'ensemble des hameaux.
- Favoriser l'utilisation des transports en commun en densifiant les secteurs desservis.
- Intégrer des cheminements doux agréables et sécurisés dans les nouvelles opérations.
- Développer les itinéraires cyclables sur les principaux axes, telle que la RD50 en lien avec la voie verte d'Alès.



II. ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT



II.1. CONTEXTE GEOGRAPHIQUE

II.1.1. UN RELIEF TRES VALLONNE DANS LES PIEMONTS CEVENOLS

Saint-Jean-du-Pin se situe au Sud-est immédiat d'Alès, dans les piémonts cévenols, en limite est du Parc National des Cévennes. Son territoire donne à l'Est sur la plaine d'Alès par les vallées de la Mouricotte et de l'Alzon, tous deux affluents du Gardon d'Alès.

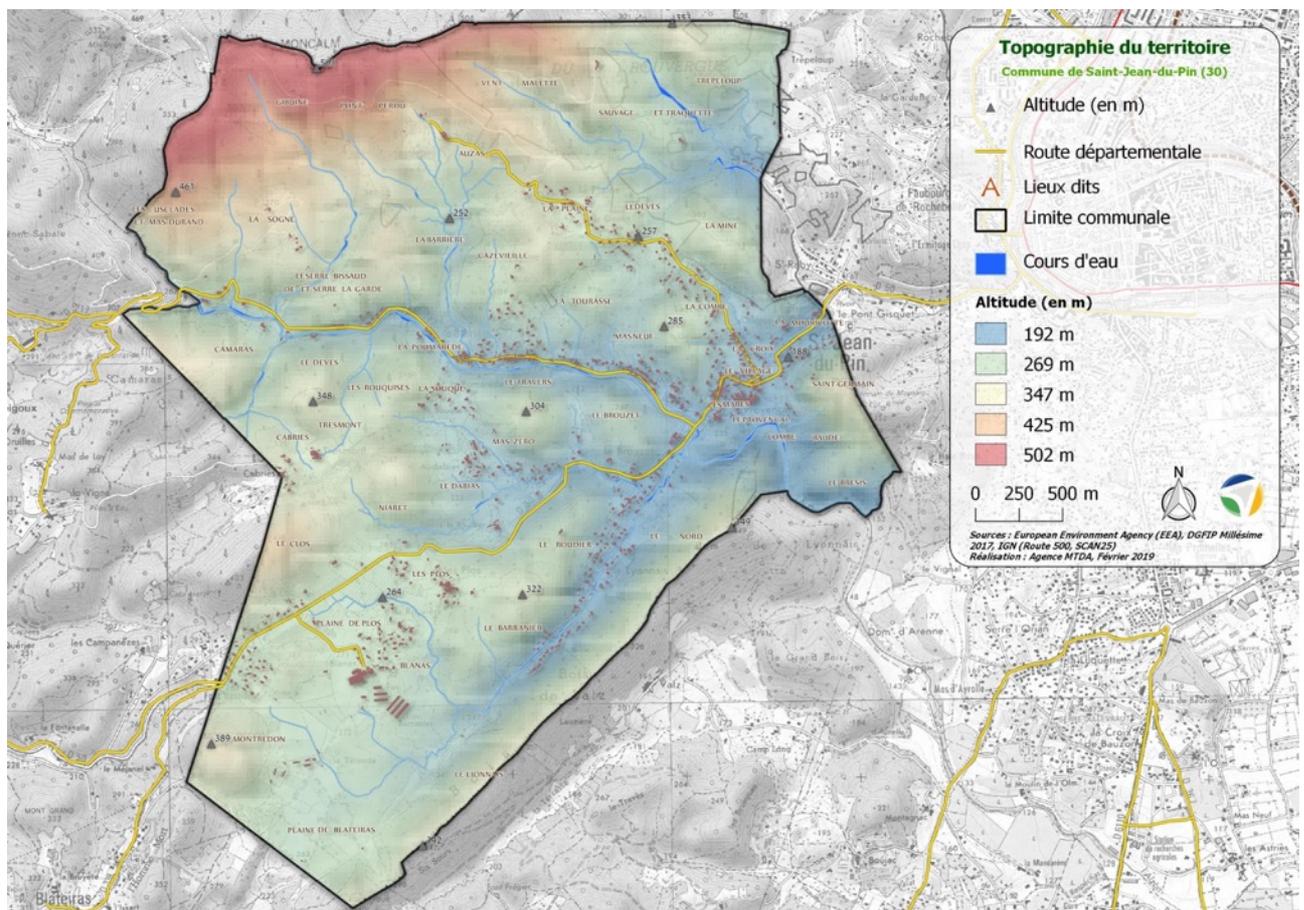
Les paysages de la commune sont marqués par des vallonnements appuyés. Sur toute la moitié Nord de la commune, un grand plissement se déploie selon une orientation générale Ouest-Nord-Ouest / Est-Sud-est en s'atténuant progressivement. Sur ces reliefs ruissellent un ensemble de petits cours d'eau et valats. Quelques vallées sont plus nettement creusées, notamment celles de l'Alzon, de Vent Malette et du Lionnais.

Les altitudes s'y échelonnent entre 550 et 280 m environ pour les hauteurs, de 250 à 180 m dans les talwegs.

Plus au Sud, les vallonnements s'adoucissent et s'espacent, laissant place à un plateau entre les Plos, Blanas et Blateiras, à une altitude d'environ 260-270 m. Celui-ci est bordé à l'Est par les reliefs du Bois de Valz (350 m), ponctué à l'Ouest par les monts du Poujol (315 m) et de Montredon (390 m).

Les reliefs jouent un rôle déterminant dans l'occupation de l'espace : les routes et l'urbanisation se déploient principalement le long des vallées de l'Alzon et du Lionnais.

Carte topographique



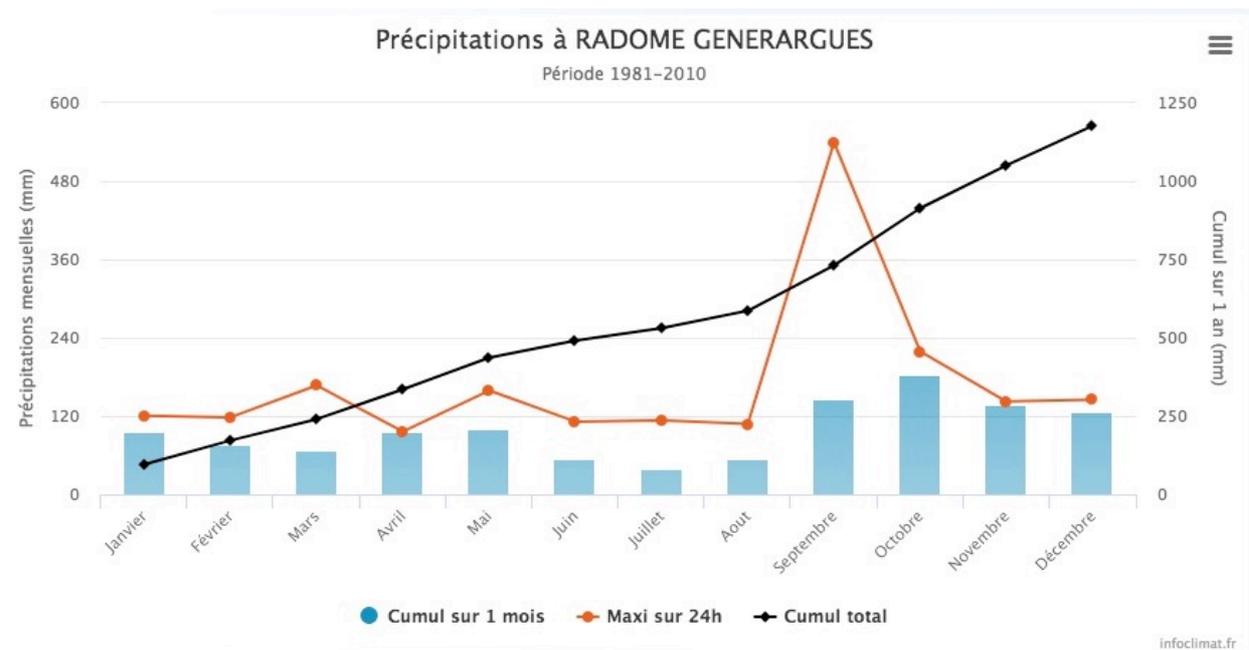
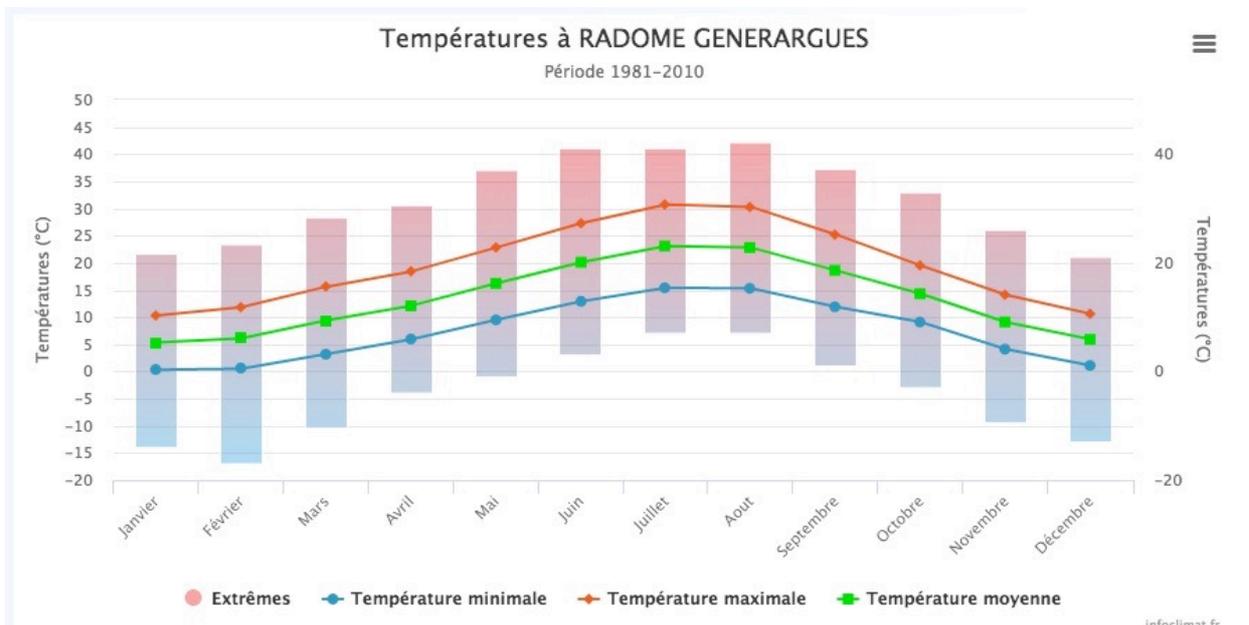
II.1.2. UN CLIMAT MEDITERRANEEN AGREABLE MAIS SOURCE DE PHENOMENES METEOROLOGIQUES BRUTAUX

La commune relève du domaine climatique méditerranéen, marqué par des étés chauds et secs, des hivers doux, un niveau élevé d'ensoleillement et des précipitations irrégulières souvent brutales.

L'automne et le printemps sont les saisons qui recueillent le plus de précipitations. Mais au-delà des moyennes à long terme, les données statistiques témoignent de fortes irrégularités saisonnières d'une année sur l'autre. Des averses intenses peuvent se produire en toute saison et les risques d'inondations subsistent toute l'année.

Le secteur bénéficie également d'un bon potentiel éolien – grâce à la tramontane et au mistral.

Normales annuelles station de Générargues



Source : : données Météo France via www.infoclimat.fr

II.1.3. UNE COMMUNE PERIURBAINE AVEC UNE BONNE QUALITE DE L'AIR

Les activités humaines sont génératrices de nombreux polluants atmosphériques qui dégradent fortement la qualité de l'air que nous respirons, provoquant des incidences sur la santé humaine et l'environnement. Parmi les pollutions incriminées nous retrouvons celles issues de l'industrie, du transport (routier et non routier), du résidentiel et du tertiaire ainsi que celles issues de la production et de l'acheminement d'énergie.

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) doit, en tant que document de planification, identifier les sources de polluants atmosphériques responsables de la dégradation de la qualité de l'air, afin d'influer positivement, par son projet de développement, sur la qualité de l'air ambiant.

II.1.3.1. SCHEMAS, PLANS ET PROGRAMMES STRUCTURANTS

Le SRCAE encadre la problématique de la qualité de l'air à l'échelle régionale. Il a été approuvé par l'assemblée régionale le 19 avril 2013 et arrêté par le préfet de région le 24 avril 2013.

Il remplace le Plan Régional pour la Qualité de l'Air (PRQA) instauré par la loi du 30 décembre 1996 sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie (Loi Laure) et adopté en 1999. En effet, la loi Laure a reconnu à chacun le droit à respirer un air qui ne nuise pas à sa santé. Outre des dispositions sur la surveillance de la qualité de l'air, rendues obligatoires sur l'ensemble du territoire, cette loi a aussi prévu un certain nombre de mesures pour garantir un air de qualité.

Document de planification, d'information et de concertation destiné à réduire, à moyen terme, la pollution atmosphérique, le PRQA définissait des orientations pour l'amélioration de la qualité de l'air.

Le SRCAE a pour objectif de réduire les émissions de gaz à effet de serre et s'adapter au changement climatique et de baisser les émissions de polluants atmosphériques et améliorer la qualité de l'air et remplace à ce titre le PRQA.

II.1.3.2. QUALITE DE L'AIR SUR SAINT-JEAN-DU-PIN

La qualité de l'air est contrôlée dans la région par l'association Air Languedoc Roussillon, membre agréé du réseau ATMO. Les résultats des analyses sont consultables au jour le jour sur leur site www.air-lr.asso.fr.

Un dispositif permanent de mesures est installé sur la région d'Alès concernant les polluants : dioxyde d'azote, benzène et ozone sur des sites « urbain », « périurbain » et « proximité trafic routier ».

Le périmètre « Région d'Alès » défini par AIR LR et concerné par le réseau de surveillance de la qualité de l'air comprend 23 communes, dont la commune de Saint-Jean-du-Pin, représentant une population de 91 461 habitants (INSEE 2013).

Le bilan annuel 2015 pour la « région d'Alès » met en évidence que :

- Les dépassements des seuils réglementaires concernent :
 - Le NO₂ à proximité du trafic routier : la valeur limite n'est pas respectée le long de certains axes routiers.
 - l'ozone : les objectifs de qualité pour la protection de la végétation et pour la protection de la santé humaine ainsi que les valeurs cibles pour la protection de la végétation et pour la protection de la santé humaine ne sont pas respectés.

- L'évolution des concentrations des différents polluants est plutôt stable voir en diminution (cf tableau ci-dessous).



Évolution des concentrations (Bilan 2015 – Région d'Alès)

Polluant	Evolution 2014 / 2015		Evolution 2009 / 2015	
	Fond	Proximité trafic routier	Fond	Proximité trafic routier
NO ₂	↘	<i>pas de généralisation possible</i>	→	<i>pas de généralisation possible</i>
Benzène	↘	↘	↘	↘
Ozone	→	-	→	-

→ globalement stable

↘ en diminution

↗ en hausse

Source : Air Languedoc Roussillon

II.1.4. GRILLE DE SYNTHÈSE « CONTEXTE GEOGRAPHIQUE » ET SCENARIO TENDANCIEL

Concernant les perspectives d'évolutions climatiques, le GIEC (Groupe d'expert intergouvernemental sur l'évolution du climat) a établi 6 scénarios afin de décrire le climat du futur.

Scénario B1 : + 1,8 degrés (1,1-2,9) : le moins polluant, il décrit un monde "convergent" (sous l'effet de la mondialisation), où la population culmine au milieu du siècle et décline ensuite, où l'accent est mis sur des solutions mondiales orientées vers une viabilité économique et environnementale, y compris une meilleure équité, mais sans initiatives supplémentaires pour gérer le climat.

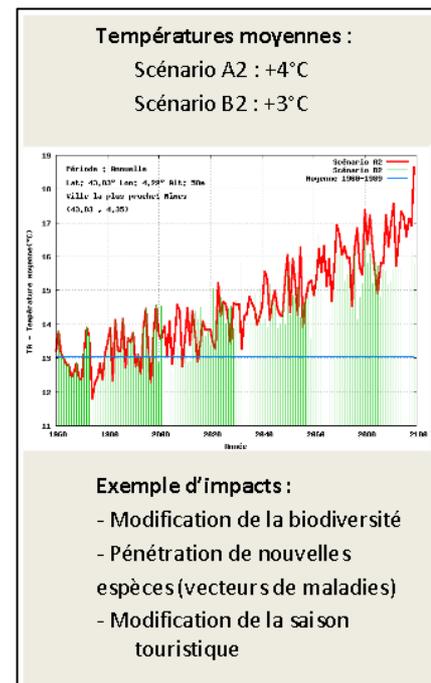
Scénario A1T : + 2,4 (1,4-3,8) : la croissance est très rapide, mais l'économie s'appuie sur des sources d'énergie autres que fossiles et intègre rapidement les technologies plus efficaces.

Scénario B2 : + 2,4 (1,4-3,8) il décrit un monde où l'accent est placé sur des solutions locales, dans un sens de viabilité économique, sociale et environnementale.

Scénario A1B : + 2,8 (1,7-4,4) : la croissance très rapide s'appuie sur des sources d'énergie équilibrées entre fossiles et autres (nucléaire, renouvelables). De nouvelles technologies plus efficaces sont introduites rapidement. C'est le scénario qui "colle" le plus aux prévisions actuelles de l'Agence internationale de l'énergie (AIE) pour 2050.

Scénario A2 : + 3,4 (2-5,4) : il décrit un monde très hétérogène (autosuffisance, préservation des identités locales). La population continue de croître, car les taux de fécondité se rapprochent plus lentement, le développement économique a une orientation principalement régionale.

Scénario A1F1 : + 4 (2,4-6,4) : le plus polluant, il décrit un monde à croissance très rapide qui recourt fortement aux énergies fossiles (charbon, gaz, pétrole).



Les modèles concluent sur un réchauffement du sud au nord avec une tendance forte prévue dans le Sud pour les scénarios A2 (+3°C) et B2 (+2,5°C). Il n'apparaît pas un impact évident du changement climatique sur la pluviométrie. Les données disponibles ne permettent pas de tirer des enseignements sur les phénomènes extrêmes bien que qualitativement les rapports du GIEC s'accordent sur une augmentation de la fréquence et de l'ampleur des phénomènes.



Situation actuelle		Scénario de référence	
+	Un relief très vallonné et déterminant dans l'occupation de l'espace		L'urbanisation se déploie principalement le long des vallées de l'Alzon et du Lonnais
+	Un climat méditerranéen agréable mais source de phénomènes météorologiques brutaux		Des évolutions climatiques à venir qui risquent d'augmenter les risques, d'impacter les activités et les écosystèmes.
+	Une qualité de l'air présumée bonne	 	Un renforcement des actions en faveur de la qualité de l'air aux échelles régionale, départementale et locale Des évolutions climatiques qui pourraient augmenter les pollutions

Les principaux enjeux

- Maîtriser l'extension du bourg
- Favoriser le développement des énergies renouvelables, en cohérence avec l'identité paysagère et patrimoniale de la commune
- Favoriser des habitats économes en énergie.

II.2. CONTEXTE HYDROLOGIQUE

II.2.1. LES OUTILS DE GESTION

II.2.1.1. SDAGE RMC

La commune relève du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du bassin Rhône Méditerranée Corse.

Le comité de bassin a adopté le 20 novembre 2015 le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) pour les années 2016 à 2021 et il a émis un avis favorable sur le programme de mesures correspondant.

Le SDAGE définit, pour une période de 6 ans, les grandes orientations pour une gestion équilibrée de la ressource en eau, les objectifs de qualité des milieux aquatiques et de quantité des eaux à maintenir ou à atteindre dans le bassin, ainsi que les actions à entreprendre pour atteindre ces objectifs.

Pour 2021, le SDAGE vise 66 % des milieux aquatiques en bon état écologique et 99% des nappes souterraines en bon état quantitatif. En 2015, 52 % des milieux aquatiques sont en bon état écologique et 87,9 % des nappes souterraines en bon état quantitatif.

Dans cette optique, le SDAGE s'est basé sur ses 7 questions importantes pour établir ses 9 orientations fondamentales (tableau ci-dessous).

Orientations fondamentales		OF 0	OF 1	OF 2	OF 3	OF 4	OF 5	OF 6	OF 7	OF 8
		Adaptation au changement climatique	Prévention	Non dégradation	Enjeux économiques et sociaux	Gestion locale et aménagement du territoire	Lutte contre les pollutions	Fonctionnement des milieux aquatiques et des zones humides	Equilibre quantitatif	Gestion des inondations
Questions importantes (QI)										
QI 1	Eau et changement climatique									
QI 2	Etat physique et biologique des milieux aquatiques									
QI 3	Gestion durable du patrimoine et des services publics d'eau et d'assainissement									
QI 4	Lutte contre les pollutions									
QI 5	Risque d'inondation									
QI 6	Mer Méditerranée									
QI 7	Gouvernance et efficacité des politiques de l'eau									



II.2.1.2. LE SAGE DES GARDONS

Le SAGE a pour rôle de définir des priorités, des objectifs ainsi que des actions permettant notamment d'aboutir à un partage équilibré de l'eau entre usagers et milieux.

Il vise notamment à répondre aux enjeux de protection contre les inondations et aux objectifs principaux de la Directive Cadre sur l'Eau que sont la non dégradation de l'état des eaux et la reconquête du bon état des eaux à horizon 2015, soit des seuils de qualité biologique et physico-chimique à ne pas dépasser et des conditions morphologiques, support de la biologie, à même de respecter un bon état écologique. Pour cela, le SAGE des Gardons s'articule autour de 5 orientations qui se déclinent en 177 dispositions :

- Orientation A : Mettre en place une gestion quantitative équilibrée de la ressource en eau dans le respect des usages et des milieux (42 dispositions),
- Orientation B : Poursuivre l'amélioration de la gestion du risque inondation (29 dispositions),
- Orientation C : Améliorer la qualité des eaux (63 dispositions),
- Orientation D : Préserver et reconquérir les milieux aquatiques (28 dispositions),
- Orientation E : Faciliter la mise en œuvre et le suivi du SAGE en assurant une gouvernance efficace et concertée en interaction avec l'aménagement du territoire (15 dispositions).

Les dispositions du PAGD ont une portée juridique plus ou moins forte allant de la suggestion/recommandation à la préconisation. Certaines dispositions dites de « mise en compatibilité » sont clairement identifiées ; elles imposent une mise en compatibilité des autorisations administratives dans le domaine de l'eau et/ou des documents d'urbanisme avec celles-ci.

II.2.1.3. CONTRAT DE RIVIERE

Le contrat de rivière est un document visant à programmer des actions en matière de gouvernance et de gestion de la ressource en eau (qualité et quantité), des milieux aquatiques et des zones humides.

Le SMAGE des Gardons et ses partenaires ont signé le 22 mars 2017 le second contrat de rivière du bassin versant pour la période 2017-2022. Le contrat comprend plus de 400 actions portées par 92 maîtres d'ouvrage, pour un montant de 130 millions d'euros.

Le contrat de rivière permet de mobiliser des financements prioritaires pour le territoire afin de conduire des actions visant à améliorer la ressource en eau, en quantité et en qualité, et les milieux aquatiques. Le nouveau contrat de rivière vient compléter le PAPI (Plan d'Action et de Prévention des Inondations), document de même nature qui traite le volet des inondations. Il s'intègre dans la politique définie par le SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau).

Un premier contrat de rivière lancé en 2010 sur le bassin versant des Gardons pour la période 2010-2015 a permis la réalisation de nombreuses actions dans le domaine des inondations, de la ressource en eau et des milieux aquatiques.

Le second contrat de rivière se décompose en 4 grands volets :

- optimisation de la gestion quantitative de la ressource en eau dans le respect des milieux et des usages
- améliorer la qualité de la ressource en eau
- gérer, préserver et restaurer les milieux aquatiques
- assurer une gouvernance efficace et concertée



II.2.1.4. PLAN DE GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU

Le Plan de Gestion de la Ressource en eau – PGRE – est en cours d'élaboration...

Cette démarche découle des objectifs de la Directive Cadre sur l'Eau, la DCE. L'objectif phare de cette directive européenne est l'atteinte du bon état des eaux et des milieux aquatiques. Au niveau français, les Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux, dits SDAGE, sont des plans de gestion de 6 années à l'échelle des grands bassins hydrographiques pour répondre à cet objectif.

Le bassin versant des Gardons a été identifié dans le SDAGE Rhône Méditerranée Corse 2010-2015 en déséquilibre quantitatif. Cette désignation a engendré la réalisation d'une étude des volumes prélevables entre 2012 et 2016, dite EVP, confirmant cet état de tension sur la ressource.

Compte-tenu de cette situation de tension et afin de répondre aux objectifs du SDAGE RMC, l'élaboration d'un Plan de Gestion de la Ressource en Eau a été initiée dans l'objectif d'un retour à l'équilibre. Le PGRE est un outil qui planifie les différentes actions et décisions de gestion quantitative sur le territoire.

II.2.1.5. PAPI

Suite aux crues exceptionnelles de septembre 2002 dans le Gard, l'Etat a souhaité initier des projets pilotes en termes de réduction du risque inondation.

Le Plan d'Action et de Prévention des Inondations du bassin versant des Gardons s'est déroulé de 2004 jusqu'en 2012, date à laquelle un second PAPI a été lancé.

Les PAPI sont structurés pour intervenir sur l'ensemble des thématiques permettant de réduire le risque inondation :

- Culture du risque
- Prévision des crues
- Gestion de crise
- Urbanisme
- Réduction de la vulnérabilité
- Ralentissement des écoulements
- Travaux de protection

Le premier programme a permis la concrétisation de 141 actions.

Le bassin versant des Gardons bénéficie d'un PAPI en cours. Celui-ci a débuté en 2013 et doit s'achever en 2018. Ils comportent 66 fiches actions.

Le plan se décompose en 7 axes qui sont détaillés ci-dessous. Les principales actions de chacun des axes sont également indiquées.

- Axe 1 : Amélioration de la connaissance et renforcement de la conscience du risque par des actions de formation ou d'information
 - Sensibilisation dans les établissements scolaires
 - Formation des élus

- Observatoire du risque départemental (lien vers le site internet NOE)
- Axe 2 : Amélioration de la surveillance et des dispositifs de prévision
 - Système de vigilance développé au niveau national (vigilance Météo France et vigicrue du Service de Prévision des Crues Grand Delta)
- Axe 3 : Alerte et gestion de crise
 - Déploiement des Plans Communaux de Sauvegarde
 - Mise à jour et exercice pour les communes disposant d'un PCS
- Axe 4 : Prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme
 - Réalisation et révision de Plans de Prévention du Risque Inondation : PPRI d'Anduze, de Comps, d'Aramon, de Vallabrègues, du Gardon aval, Alzon Seynes
- Axe 5 : Actions de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens
 - Relocalisation des habitations jugées dangereuses pour leurs occupants
 - Réduction de la vulnérabilité de l'habitat (opération ALABRI du SMAGE des Gardons et d'Alès agglomération) et des bâtiments publics
- Axe 6 : Action de ralentissement des écoulements à l'amont des zones exposées
 - Travaux d'entretien de la végétation menés par le SMAGE des Gardons, Alès agglomération et le Syndicat du Galeizon (lien vers la page « action » correspondante)
 - Barrage de Sainte Cécile d'Andorge
- Axe 7 : Amélioration et développement des aménagements collectifs de protections localisées des lieux habités
 - Etude concernant les digues du bassin versant sur les communes d'Aramon, de Comps, de Remoulins, d'Anduze, de saint Jean du Gard et d'Alès
 - Travaux de protection de berge au droit de Remoulins (lien)
 - Travaux de confortement et de prolongement de la digue d'Anduze
 - Travaux de mise à ciel ouvert du Briançon à Domazan (lien)

II.2.2. HYDROGRAPHIE

II.2.2.1. LES EAUX SUPERFICIELLES

« Le Gardon est un cours d'eau méditerranéen qui s'écoule au cœur de la région Occitanie.

Le Gardon, encore appelé Gard, est constitué d'un réseau hydrographique complexe. Sept rivières prennent la dénomination de Gardon accompagné du nom d'une des communes traversées : Gardon de Saint Jean du Gard, Gardon de Sainte Croix Vallée Française, Gardon de Saint Martin de Lansuscle, Gardon de Saint Germain de Calberte, Gardon de Saint Etienne Vallée Française, Gardon de Mialet, Gardon d'Anduze et Gardon d'Alès. C'est pour cela qu'on parle plus souvent des Gardons plutôt que du Gardon.

Les Gardons prennent leur source au cœur des Cévennes dans le département de la Lozère. Ils traversent ensuite le département du Gard pour rejoindre le Rhône. Le bassin versant s'étend sur plus de 2 000 km² et concerne environ 170 communes. Il comporte une population permanente d'environ 200 000 personnes.

Le bassin versant des Gardons est très diversifié. Il comprend plusieurs territoires : les Cévennes, le Piémont, la Gardonnenque, les Gorges du Gardon, l'Uzège et le Bas Gardon ou Gardon Rhodanien. »

Bassin versant des Gardons



Source : SMAGE



Le Gardon d'Alès



La commune de Saint-Jean du Pin appartient au bassin versant du Gardon d'Alès.

Le « chevelu hydraulique » de la commune est constitué de 4 cours d'eau principaux, dont les débits sont conséquents lors des forts évènements pluvieux :

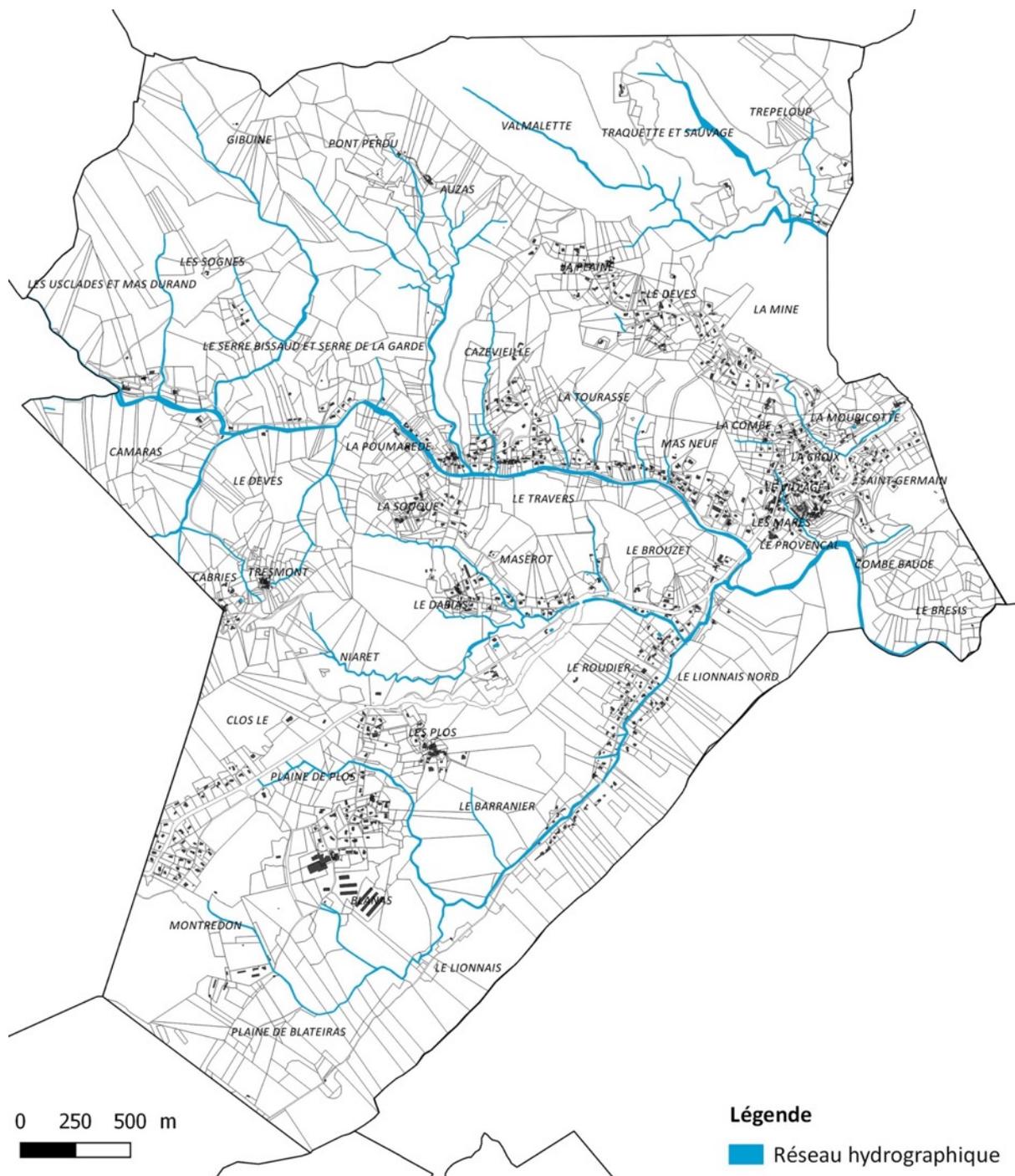
- Ruisseau du Lionnais ;
- Ruisseau de l'Alzon ;
- Ruisseau du Dabias ;
- Ruisseau de la Mouricotte.

L'Alzon, important cours d'eau, traverse la commune du nord-ouest au sud-est. Il prend sa source dans le massif du Rouvergue et se jette 4 km en aval dans le Gardon d'Alès (lui-même affluent du Gard puis du Rhône). Il draine un bassin versant d'environ 15 km².

Le réseau hydrographique se compose par ailleurs d'une multitude de petits ruisseaux et valats affluents de l'Alzon :

- Les ruisseaux de la Barrière, de Cazevieille, de Tourasse en rive gauche.
- Les ruisseaux de Faussemelle, des Rouquises du Lionnais renforcé par les ruisseaux du Dabias et de la Téronde en rive gauche.



Carte réseau hydrographique

Seuls les ruisseaux de Vent Malette et de la Mouricotte coulent au nord-est de la commune et rejoignent directement le bassin versant du Gardon à Alès.

Tous ces valats et ruisseaux souvent intermittents, se transforment en véritables torrents lors de fortes précipitations. Malgré la dimension modeste de leurs bassins versants, ceux-ci peuvent concentrer d'importantes quantités d'eau dans des délais très courts et déborder lors de précipitations diluviennes localisées.

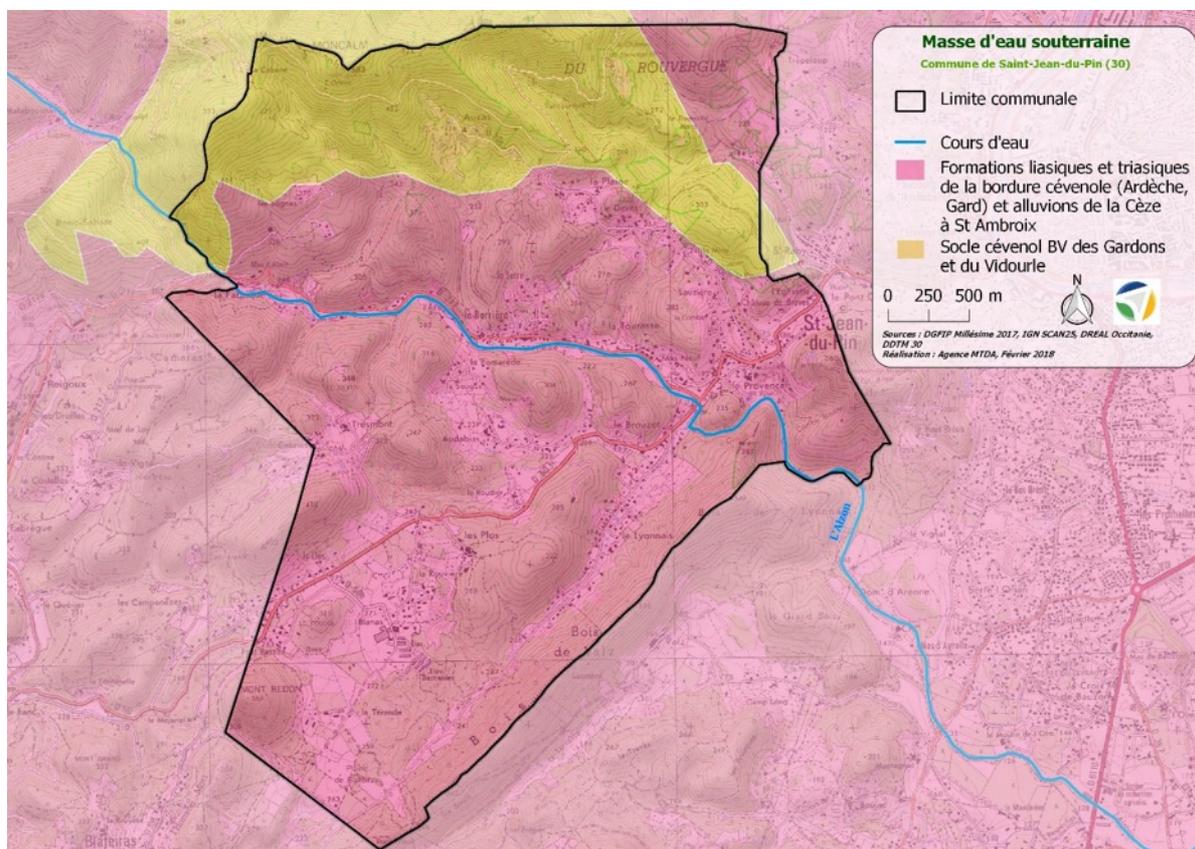


II.2.2.2. LES EAUX SOUTERRAINES

Les eaux souterraines proviennent de l'infiltration de l'eau issue des précipitations et des cours d'eau. Elles représentent une ressource majeure pour la satisfaction des usages et en particulier l'alimentation en eau potable. Les eaux souterraines ont également un rôle important dans le fonctionnement des milieux naturels superficiels : soutien des débits des cours d'eau, en particulier en période d'étiage, et maintien de zones humides dépendantes.

En matière d'eaux souterraines, la commune de Saint-Jean-du-Pin est concernée par deux masses d'eaux souterraines :

- Formations sédimentaires variées de la bordure cévenole (Ardèche, Gard) et alluvions de la Cèze à St Ambroix (FRDG507)
- Socle cévenol BV des Gardons et du Vidourle (FRDG602)



II.2.3. ÉTAT DE LA RESSOURCE

II.2.3.1. EAUX SUPERFICIELLES

En termes de qualité, les données du SDAGE indiquent que la masse d'eau associée à l'Alzon (FR DR11977) présente un bon état écologique en 2015 et un bon état chimique.

Cette masse d'eau ne faisant pas l'objet d'action dans le programme de mesures 2016-2021.

Outre l'Alzon, le territoire communal fait partie des bassins versants de 4 autres masses d'eau superficielles rivières que sont :

- Le ruisseau l'Amous (FRDR10277) : état écologique moyen et état chimique bon
- La rivière le Galeizon (FRDR10791) : état écologique bon et état chimique bon
- Le Gardon d'Alès à l'aval des barrages de Ste Cécile d'Andorge et des Cambous (FRDR380B) : état écologique moyen et état chimique bon
- Le Gard du Gardon de Saint Jean au Gardon d'Alès (FRDR381) : état écologique moyen et état chimique bon

II.2.3.2. EAUX SOUTERRAINES

Les deux masses d'eau souterraines sont considérées comme en bon état quantitatif et chimique en 2015.

II.2.3.3. VULNERABILITE

Le territoire communal n'est pas identifié comme zone vulnérable à la pollution par les nitrates d'origine agricole. Par contre, il est référencé comme zone sensible à l'eutrophisation.

II.2.3.4. ZONES DE REPARTITIONS DES EAUX ZRE

Le territoire communal est localisé au sein d'une zone de répartition des eaux (ZRE).

Le bassin hydrographique des Gardons, en amont du Pont de Ners, est classé en ZRE. Cette dernière vise les eaux superficielles ainsi que les eaux souterraines contenues dans les alluvions des Gardons et de leurs affluents.

Une ZRE est caractérisée par une insuffisance chronique des ressources en eaux par rapport aux besoins. Le classement en ZRE constitue un signal fort de reconnaissance du déséquilibre durablement installé entre la ressource et les prélèvements en eau existants.

II.2.3.5. RESTRICTIONS D'USAGE

Un arrêté cadre départemental sur le Gard encadre les situations de sécheresse anormale par la définition de seuil de vigilance et par la prise de mesures exceptionnelles de limitation ou de suspension temporaires des usages de l'eau.

Le département du Gard est découpé en 13 zones d'alerte. Saint-Jean-du-Pin est situé au sein de la zone 3 : Bassin versant amont des Gardons de ses sources à la prise d'eau du canal d'irrigation de Boucoiran (au niveau du pont de la RN 106). Dans chacune de ces zones, le préfet du Gard pourra arrêter des mesures de restrictions des usages de l'eau en fonction de la situation hydrologique et de l'état de sécheresse.



II.2.4. GRILLE DE SYNTHÈSE « CONTEXTE HYDROLOGIQUE » ET SCENARIO TENDANCIEL

Situation actuelle		Scénario de référence	
+	1 SDAGE, 1 SAGE, un contrat de rivière permettant une gestion globale		Des documents récents qui prévoient des actions d'amélioration pour le futur
+	Bon état de la masse d'eau relative à l'Alzon et une qualité moyenne à bonne pour les autres masses d'eau superficielle		Une réglementation de plus en plus stricte et des suivis qui devraient permettre de maintenir voir améliorer ces niveaux de qualité
+	Deux masses d'eau souterraine qualifiée en bon état		Une réglementation de plus en plus stricte et des suivis qui devraient permettre de maintenir voir améliorer ces niveaux de qualité
-	Un territoire communal sensible à l'eutrophisation		
-	Déséquilibre entre ressources et besoin en eau et classement en zone de répartition des eaux	 	Un arrêté de restriction d'usage et l'élaboration du Plan de Gestion de la Ressource en Eaux qui devraient permettre de limiter ce déséquilibre. Une instabilité qui peut s'aggraver avec le changement climatique

Les principaux enjeux

- Adapter le développement urbain de la commune à la ressource en eau
- Économiser et préserver la qualité de la ressource en eau

II.3. RESEAUX DIVERS

II.3.1. L'EAU POTABLE

Le Syndicat de l'Avène était le syndicat intercommunal de production et de distribution d'eau potable de 20 communes du bassin d'Alès jusqu'au 31 décembre 2019.

Suite à sa dissolution, le service de l'eau potable est géré par la Régie des Eaux de l'Agglomération Alésienne. Son périmètre d'intervention s'étend sur 59 communes.

C'est un service public qui assure :

- la production de l'eau potable (prélèvement au milieu naturel et traitement) pour le compte de 20 communes du bassin alésien (hors Alès).
- la distribution de l'eau potable pour le compte de 20 communes du bassin alésien, Alès exclue. Alès gère en effet son réseau de distribution en régie municipale.

Le Syndicat de l'Avène a confié la gestion de son réseau et de ses équipements à la société fermière VÉOLIA, à travers un contrat de délégation de service public.

Le territoire de compétence du Syndicat de l'Avène est le suivant (hors Alès) :



II.3.1.1. LA RESSOURCE EN EAU

En 2019, la commune totalise 710 abonnés pour une population desservie estimée à 1 550 habitants. Le volume vendu en 2019 s'élève à 75 982 m³ soit une baisse de 4% par rapport à l'année 2018.

Le Syndicat de l'Avène exploite trois gisements :

- Le champ captant des Plantiers sur la commune de Cendras (autorisation de prélèvement à 10 000 m³/jour).
- Le champ captant des Dauthunes sur la commune des Salles du Gardon (autorisation de prélèvement à 26 000 m³/jour).
- Le champ captant de Tornac sur la commune de Tornac (autorisation de prélèvement à 16 000 m³/jour).

Les **autorisations de prélèvement maximales** par ressource sont les suivantes

	Volume journalier (m ³ /jour)
BOISSET PRODUCTION	16 000
DAUTHUNE	26 000
LA COSTE	10 000
TOTAL	52 000

Le **volume prélevé** par ressource et par nature est détaillé ci-après :

	2018	2019	N/N-1
Volume prélevé (m³)	7 383 015	7 948 630	7,7%
Volume prélevé par ressource (m³)			
BOISSET PRODUCTION	2 061 575	2 243 790	8,8%
DAUTHUNE	3 895 042	3 944 159	1,3%
LA COSTE	1 426 398	1 760 681	23,4%
Volume prélevé par nature d'eau (m³)			

